

A GHAZA ET AU LIBAN

## L'entité sioniste viole les accords de cessez-le-feu

Lire l'article de Mohamed Mehdi page 2



## MÉDICAMENT «Développer une véritable activité de veille»

Lire l'article de M. Aziza page 4



# Le Quotidien

*Edition Nationale d'Information*

## MOUVEMENT ASSOCIATIF Trouver de nouvelles modalités de financement

Lire l'article de El-Houari Dilmi page 3



## CONSEIL DES MINISTRES L'accord d'association avec l'UE au menu

P. 3



## MOSTAGANEM Décès de deux pêcheurs dans le naufrage de leur embarcation

P. 4

## OUARGLA Trois morts dans un accident de la route

P. 4

## A Ghaza et au Liban L'entité sioniste viole les accords de cessez-le-feu



Mohamed Mehdi

L'ADN israélien ne peut pas s'empêcher de renier les engagements. A Ghaza et au Liban, l'entité génocidaire transgresse tous les jours les termes de l'accord de cessez-le-feu sur lesquels elle s'était engagée avec une garantie tripartite (Qatar, Egypte, Etats-Unis) dans le premier cas, et américaine dans le second.

A Ghaza, en ce dimanche, 8<sup>e</sup> jour de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, l'armée israélienne empêche, depuis samedi, les populations déplacées de regagner les gouvernorats du nord de Ghaza, et tire à balles réelles, faisant 2 martyrs et plusieurs blessés. Ces atteintes sont accueillies par un silence suspect, en particulier des Américains.

Au Liban, l'armée sioniste n'a pas cessé d'enfreindre l'accord de cessez le feu depuis sa signature, il y a deux mois, avec une garantie américaine de son respect par sa protégée l'entité sioniste. Jeudi dernier, à deux jours de la fin du délai de 60 jours stipulant le retrait de l'armée d'occupation des villages libanais frontaliers, Netanyahu annonce qu'il ne compte pas retirer ses troupes du sud du Liban. Là aussi, silence total de la part du garant américain sur cette transgression flagrante de l'accord de cessez-le-feu. Silence également du côté de la France qui se targuait d'avoir eu un rôle dans la signature de l'accord. Ainsi, lors des tentatives de la population du sud Liban de revenir à leurs maisons, après la fin de la période de 60 jours, l'armée israélienne installée dans plusieurs villages a tiré sur les populations faisant au moins 15 martyrs, dont deux soldats libanais, et 83 blessés. Le chef du gouvernement intérimaire du Liban, Najib Mikati, a déclaré que « les pays parrains de l'accord de cessez-le-feu doivent dissuader Israël et le forcer à se retirer des territoires libanais ». Il a ajouté que tout «non respect» des termes de l'accord et l'application de la résolution 1701 «aurait de graves conséquences».

### DES CENTAINES DE MILLIERS DE DÉPLACÉS ATTENDENT DE REVENIR AU NORD DE GHAZA

Plusieurs centaines de milliers de Ghazaouis, actuellement au sud et dans le centre de Ghaza, attendent de revenir aux gouvernorats du nord de l'enclave. C'est dans cette partie ouest de l'enclave que les Ghazaouis pourront regagner à pieds le nord, via le boulevard Er-Rasheed en passant par l'axe « Netzarim » dans le centre de l'enclave. Depuis samedi dernier, jour du deuxième échange de détenus, des dizaines de milliers de Palestiniens dans le centre de la bande de Ghaza attendent que l'armée d'occupation, stationnée sur l'axe Netzarim, les autorise à retourner sur leurs terres, leurs quartiers et leurs maisons, même détruites, dans le nord de Ghaza, conformément aux termes de l'accord de cessez-le-feu. Cependant, l'accord se heurte à des obstacles après que l'entité sioniste ait lié le retour des personnes déplacées vers le nord à la libération de la détenue Arbel Yehud, dont elle « attendait » la libération lors de la 2<sup>e</sup> vague.

Les médias israéliens ont rapporté, samedi, qu'Israël avait informé les médiateurs qu'il n'ouvrirait pas l'axe Netzarim jusqu'à la libération d'Arbel Yehud. Depuis samedi, les tentatives de résoudre ce problème par les médiateurs se poursuivent, pour permettre à environ 600.000 personnes déplacées du nord de Ghaza, actuellement à Khan Younes et Rafah, de revenir à leurs terres. Aux dernières nouvelles, les Brigades Al-Qods (la branche armée du Jihad islamique) et Brigades Al-Nasser Salah al-Din (l'aile militaire du Comité de résistance populaire), ont annoncé que « la prisonnière Arbel Yehud a été capturée avec son collègue par une unité conjointe » et qu'elle sera libérée en fonction de ce qui « aura été convenu entre les négociateurs (de la résistance) et les médiateurs ». Des commentateurs d'Al Jazeera

**L**a stratégie adoptée dans le cadre de réduction de la facture d'importation des parfums a bien fonctionné.

*Mise en œuvre vers la fin de l'année 2020, dans des moments où l'on parlait d'une facture d'importation des produits cosmétiques et parfums atteignant plus d'un milliard deux cents millions de dollars, la stratégie qui consistait à développer la production locale, visant à diviser par deux cette facture d'importation, a atteint son objectif en ce début d'année 2025 avec une couverture de près de 70% des besoins nationaux.*

*De 1,2 milliard de dollars, la facture d'importation a chuté jusqu'à 58 millions de dollars en 2024, selon une déclaration du ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni. Intervenant, samedi dernier, à la clôture de la 3<sup>e</sup> édition du Salon international de l'industrie cosmétique 'Cosmetica', le ministre a affirmé que « l'autosuffisance totale a été réalisée pour de nombreux produits de soins pour le corps ». Ainsi, comme l'explique M. Tayeb Zitouni, ces chiffres montrent qu'il n'y a aucune suspension des importations comme le prétendent certaines parties, notamment certains pays européens, qui ont ouvertement fait ce reproche à l'Algérie. De profondes mutations économiques qui obligent ces pays à changer leur vision à propos du marché algérien, et à s'engager sérieusement dans la révision de l'Accord d'associa-*

**ANALYSE**

Abdelkrim Zerzouri

### L'atout de l'autosuffisance

**tion Algérie-UE, qui a été conclu à une époque où le pays importait à tout va. L'industrie cosmétique locale, qui n'est qu'un exemple**

**parmi d'autres s'inscrivant dans la même optique, a réalisé un «saut qualitatif et quantitatif» lui permettant d'être compétitive au niveau international, a affirmé le ministre, mettant en avant la contribution de cette industrie à la création d'emplois et de chaîne de valeur.**

**Est-ce que l'Algérie doit rester dépendante des importations tous azimuts ? Bien sûr, les pays exportateurs souhaitent que l'économie algérienne, et des pays africains d'une manière générale, reste coincée dans l'engrenage de l'import-export, qui ne rapporte rien ici mais qui soutient leurs économies. Mais les temps changent et le facteur compétitif va s'affirmer sur la scène mondiale, notamment avec l'arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche, qui sera sans pitié pour les faibles, sans aucune distinction. Il faut reconnaître dans ce cadre que l'Algérie a su tirer son épingle du jeu, en s'engageant dans la diversification économique et le développement des secteurs de l'agriculture et des ressources hydrauliques, en vue d'assurer sa souveraineté en jouant l'atout de l'autosuffisance tant qu'on peut. Et l'Europe, qui doit se préparer à une guerre économique sans merci, n'a pas d'autre choix que de décomplexer ses relations économiques et s'engager dans une coopération gagnant-gagnant avec les pays africains.**

n'excluent pas la libération de Arbel Yehud avant la troisième étape, prévue samedi prochain, en échange de prisonniers palestiniens, en fonction des termes de l'accord de cessez-le-feu. Vers 17h (localement), le Jihad islamique annonce, via Al Jazeera, que la libération de la détenue en question pourrait intervenir «avant samedi prochain».

### DÉPLACER LA POPULATION DE GHAZA: L'AUTRE BOMBE DE DONALD TRUMP

Après avoir ré-autorisé la vente de bombes d'une tonne, au premier jour de son investiture, le nouveau locataire de la Maison Blanche, Donald Trump a lancé, samedi, une nouvelle bombe.

Il s'agit d'une «proposition» de « transfert de la population de Ghaza vers la Jordanie et l'Egypte », n'excluant pas aussi de solliciter «d'autres pays arabes de la région». Sous une apparence humanitaire, Trump suggère que cet éloignement est nécessaire pour la «reconstruction de Ghaza» et que cela pourrait « prendre du temps ».

Les factions de la résistance palestinienne ont immédiatement et unanimement dénoncé la « proposition » de Trump qui adhère totalement à la vision sioniste à savoir de continuer à vider la Palestine de sa population. Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) a déclaré que les « nouveaux plans

de déplacement envisagés par Trump ne pourront jamais être adoptés », et que le peuple palestinien « y fera face par tous les moyens ». « Ce que Trump promeut aujourd'hui n'est pas une solution humanitaire, mais plutôt une extension des conspirations qui ont ciblé notre peuple depuis la Nakba de 1948, en passant par la défaite de 1967, jusqu'à la guerre d'extermination en cours contre Ghaza pour tenter d'achever le projet sioniste et imposer une nouvelle Nakba, à laquelle notre peuple fera face avec force, résilience, fermeté et sacrifice », ajoute le FPLP.

Pour le FPLP, cette proposition « révèle le vrai visage de l'administration américaine, qui est un partenaire clé dans les crimes commis contre notre peuple».

De son côté, le Mouvement de résistance islamique (Hamas), affirme lui aussi que « le peuple palestinien, qui a résisté aux pires opérations de génocide et a refusé de céder au déplacement, rejette catégoriquement tout projet visant à le déporter de ses terres ». « Nous appelons l'administration américaine à mettre un terme à ces propositions qui sont conformes aux projets israéliens et qui vont à l'encontre des droits de notre peuple », ajoute la réaction du Hamas qui a appelé également « les pays arabes et islamiques, en particulier l'Egypte et la Jordanie, à affirmer leurs positions fermes de rejet du déplacement et

de la déportation » de la population de Ghaza. Dans un communiqué, le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP) a dénoncé « les appels du président américain Trump à déplacer les habitants de la bande de Ghaza vers la Jordanie et l'Egypte, sous prétexte de prévenir le chaos dans la bande de Gaza, où les destructions sont généralisées ». Le FDLP considère que l'appel de Trump est une « tentative malveillante d'exploiter l'état de dévastation généralisée qui prévaut à Ghaza, en plus d'ignorer la responsabilité d'Israël dans la destruction, ainsi que ses responsabilités morales et juridiques dans le projet de reconstruction ». De son côté, le Jihad islamique a condamné « dans les termes les plus fermes » les déclarations du président américain Donald Trump. Des déclarations «conformes au pire programme de l'extrême droite sioniste et à la poursuite de la politique de négation de l'existence, de la volonté et des droits du peuple palestinien», affirme un communiqué du Jihad islamique, considérant que « cela s'inscrit également dans le cadre de l'encouragement à continuer de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en forçant notre peuple à quitter ses terres ». Jusqu'à hier 17h30 (localement), aucune réaction n'a été enregistrée de la part de l'Autorité palestinienne, ni de la Jordanie et de l'Egypte.

## Le Quotidien d'ORAN

Edition Nationale d'Information  
Editée par la SPA  
ORAN - PRESSE  
au Capital de 195.923.000,00 DA

**Président**  
**Directeur Général**  
**Directeur de la Publication**  
Mohamed Abdou BENABBOU

**Direction - Administration**  
**Rédaction**  
63, Ave de l'ANP - Oran  
B.P.N°110 - Oran  
Tél. 041.23.25.22  
23.25.23 / 23.25.24  
23.25.69 / 23.25.84 / 23.26.15

**Fax Pub:** 041.23.25.21  
**Fax et Rédaction:** 041.23.25.20  
**Imp. : Oran :** imprimerie "Le Quotidien d'Oran"  
**Alger :** imprimerie "Le Quotidien d'Oran"  
**Constantine :** S.I.E.

**INTERNET:** <http://www.lequotidien-oran.com>  
**E-mail :** [infos@lequotidien-oran.com](mailto:infos@lequotidien-oran.com)  
[publicite@lequotidien-oran.com](mailto:publicite@lequotidien-oran.com)  
[admin@lequotidien-oran.com](mailto:admin@lequotidien-oran.com)  
[lequotidiendoran@yahoo.fr](mailto:lequotidiendoran@yahoo.fr)  
**Diffusion :** Ouest et Centre : SDPO - Est : SO.DI. PRESSE

## Mouvement associatif Trouver de nouvelles modalités de financement



El-Houari Dilmi

**S**'exprimant sur les ondes de la Radio nationale, le président de l'Observatoire national de la Société civile (ONSC), Noureddine Benbrahim, a expliqué qu'après la loi 31-90 portant modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des Associations qui a été quelque peu parasitée par le décennie noire qu'a connu le pays, et la loi 06-12 intervenue dans un contexte international très particulier avec le «printemps arabe», aujourd'hui, avec la Constitution de 2020, le mouvement associatif a un rôle prépondérant dans la prise de décision politique, a-t-il souligné.

L'Observatoire national de la Société civile «participe à l'enrichissement de l'avant-projet de loi organique, adapté au nouveau contexte national et international, et encadrant la création et le fonctionnement des Associations ; il faut savoir qu'une première mouture a été remise aux acteurs du monde associatif, aux membres des 2 chambres parlementaires ainsi qu'aux partis politiques», a indiqué l'invité de la Radio.

Et à ce titre, l'ONSC «a lancé une consultation numérique pour recueillir les avis et les suggestions de plus de 141.000 Associations, en plus des consultations que nous menons en présentiel et qui doivent toucher 56 wilayas du pays avec plus de 7.000 acteurs associatifs, l'objectif in fine étant celui d'inciter un plus grand nombre de citoyens à se structurer en associations», a-t-il expliqué. «Notre plateforme digitale a déjà reçu

de très nombreux avis autour de cette nouvelle loi, et nous allons installer dès ce mardi un comité d'experts et de juristes pour étudier toutes ses propositions et fixer les priorités», a encore indiqué Noureddine Benbrahim.

Au sujet du financement des Associations, «la nouvelle loi va introduire une nouveauté, celle dite 'projet-initiative', de nouvelles formules de financement et de procédures permettant aux associations nationales de créer de la richesse et de s'impliquer davantage dans le champ socio-économique, pour ancrer dans les faits cette idée de l'économie sociale solidaire», a-t-il affirmé. Et pour former à la gestion des projets, l'Observatoire a lancé une plateforme numérique «Kafaat plus» (compétence plus) dédiée à la formation qui doit toucher durant cette année plus de 12.000 associations à travers le territoire national, a encore expliqué l'hôte de la Radio. Et d'ajouter que «sur 5.000 associations questionnées, plus de 75% n'ont jamais subi de formation», a-t-il révélé.

La future loi «introduit également 18 articles qui réglementent le financement à l'international, notamment via les groupes d'amitié avec les pays étrangers et le travail en commun avec les ONG internationales qui travailleraient sur le sol algérien», a également expliqué le président de l'ONSC. Ce dernier a par ailleurs évoqué les dispositions de la nouvelle loi sur les relations entre les formations politiques et le mouvement associatif.

## Enseignants chercheurs hospitalo-universitaires Baddari reçoit le président du SNECHU

**L**e ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a reçu, samedi, le président du Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (SNECHU), Rachid Belhadj, qui était accompagné des membres du Bureau national du syndicat, indique un communiqué du ministère.

La rencontre, qui s'est déroulée au siège du ministère, "s'inscrit dans le cadre des rencontres périodiques avec les différents partenaires sociaux" au titre de

## Conseil des ministres L'accord d'association avec l'UE au menu

**L**e président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée à un projet de loi relatif aux assurances et à des exposés portant notamment sur l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union euro-

pénne et l'état d'avancement des projets de réalisation de silos de stockage de céréales, indique un communiqué de la Présidence de la République.

«Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, président, en ce moment, une réunion du

Conseil des ministres consacrée à un projet de loi relatif aux assurances et à des exposés portant notamment sur l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne et l'état d'avancement des projets de réalisation de silos de stockage de céréales», lit-on dans le communiqué de la Présidence de la République.



## France, la mêlée sauvage

**C**ontrairement au rugby où elle obéit à des règles, des phases de jeu et des ordres précis, en politique française la mêlée s'émancipe de toute contrainte, de toute éthique et n'obéit qu'à un seul engagement, l'échappée solitaire et la mort de ses adversaires et concurrents. Et c'est en cela qu'elle devient une mêlée sauvage. A l'image de ces soldats de l'armée française, analphabètes et sales qui en 1830 découvrent en Algérie un peuple autochtone instruit, propre, disposant de maisons et d'écoles et doté de vertus civilisationnelles et qui n'eurent qu'un seul leitmotiv, détruire et exterminer un environnement qui ne leur ressemble pas et qui les dépasse.

La scène politique française est aujourd'hui à cette image, une bataille à couteaux tirés dans un environnement instable et incertain et une issue également incertaine. Chacun y va de sa petite tirade et de sa petite ambition et se voit déjà intronisé à l'Elysée. Marine Le Pen devrait s'inquiéter, les copies deviennent de plus en plus nombreuses et les Français risquent de ne plus discerner l'originale.

Une vieille garde qui essaie sans succès de revenir, de jeunes politiques indemnes de toute hypnose mais dont la lucidité et la clairvoyance sont rendues inaudibles et invisibles dans le brouhaha politique ambiant où l'on n'entend plus que les tenanciers de l'auberge de la haine, les nouveaux adeptes du Trumpisme dont Trump est devenu le «nouveau Messie» ou encore les fraîchement convertis au sionisme. Mais face à l'instabilité du présent et l'incertitude du futur, chacun est libre de choisir comment se faire hara-kiri.

La cinquième république française et son soubsollement politique sont à bout de souffle, voire en fin de vie comme l'a récemment diagnostiquée un célèbre avocat franco-espagnol, lui-même rompu à la défense des situations les plus inextricables. Un système politique devenu ainsi obsolète car n'ayant plus d'effet normatif sur un paysage politique profondément divisé.

La mort politique du Président français est désormais actée. Le personnage a perdu la main car ne disposant plus d'assise politique viable pour gouverner, diriger et commander. Il s'en remet désormais à ceux qui disposent de la légitimité des urnes.

Comme la droite extrême qui est majoritaire à l'Assemblée contrairement aux coalitions de droite ou de gauche qui ne le sont pas puisque se font et se défont au gré des conjonctures politiques. Cette situation inédite fragilise les institutions de la 5<sup>e</sup> république française et em-

peche, pour l'instant, tous les grands courants politiques français de disposer de cette majorité absolue qui permet de déployer un programme politique et de se fixer des objectifs à atteindre. Mais aujourd'hui à la confusion politique générale, c'est la débandade de certains, se greffe celle des genres, chaque ministre empiète sur les prérogatives de l'autre, et tout le monde prétend être le géniteur des «grandes idées» de l'extrême droite.

Et exception faite de la France insoumise et de certaines personnalités politiques qui ont encore de l'honneur et des principes, la majorité de la classe politique française s'est convertie à la haine des autres, des extracommunautaires comme ils disent, des étrangers, des immigrés, des musulmans et depuis quelques mois exclusivement des Algériens.

Oui, l'Algérie est devenue aujourd'hui, sans qu'elle ne le veuille ni le cherche, le marqueur du débat politique français. Alors que ce pays continent est porté une dynamique réelle et incontestable d'émergence économique, politique, militaire et diplomatique et ne se consacre qu'à ses efforts de développement sans répondre véritablement, pour l'instant, aux insultes récurrentes et pires menaces proférées par un certain nombre de politiques français, voilà la meute qui s'agrandit chaque jour continuer de crier et de vociférer.

Après les OQTF et autres prétendus impayés hospitaliers, d'autres griefs sont à inventer encore pour nourrir l'escalade et la surenchère et continuer d'exister. Politiquement s'entend. Mais la messe semble être déjà dite. La France s'appauvrit, se déclasse, sombre dans la crise économique et financière et change de statut. Et progressivement se met en place, en France, une présidence par procuration conduite par ceux qui dans l'ombre écrivent la partition et tiennent la mesure. Ceux-là mêmes qui ont soutenu l'extermination du peuple palestinien et qui aujourd'hui, inspirés par l'entité sioniste, espèrent faire payer à l'Algérie son indéfectible soutien à la Cause palestinienne et pour d'autres son insolente bonne santé économique et financière. Oui il y a parfois des jaloux, des haines, des rancœurs, de la nostalgie d'une époque révolue qui deviennent de véritables pathologies cliniques qui frisent et relèvent souvent de la psychanalyse et de la psychiatrie. L'Algérie ne pourra hélas pas accueillir non pas toute la misère du monde mais tous les malades du monde. Mais en la matière, promesse est faite et priorité sera donnée aux authentiques amis de l'Algérie, de son peuple et de sa lutte de Libération nationale.

## L'UIPA condamne l'ingérence européenne dans les affaires algériennes

**L**'Union interparlementaire arabe (UIPA) a "vivement" condamné la résolution du Parlement européen concernant l'Algérie, la qualifiant d'ingérence flagrante dans ses affaires intérieures et d'atteinte à sa souveraineté et à l'indépendance de sa Justice.

Dans un communiqué signé par son président, Brahim Boughali, président de l'Assemblée populaire nationale, l'Union interparlementaire arabe a affirmé que "l'Algérie dispose d'institutions constitutionnelles ancrées et d'une Justice indépendante qui garantit la protection des droits et des libertés selon les

normes juridiques et humanitaires". Dans son communiqué, l'Union interparlementaire arabe a appelé le Parlement européen à "cesser d'instrumentaliser les questions des droits de l'Homme pour s'immiscer dans les affaires des autres Etats" et à "respecter la Justice algérienne".

L'UIPA a aussi invité le Parlement européen à "œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité internationales".

## Médicament

# «Développer une véritable activité de veille»

M. Aziza

**L**a plateforme du Système national de veille et d'alerte pour l'approvisionnement en produits pharmaceutiques, qui vise à garantir la disponibilité des médicaments et à réguler le marché national, a été présentée samedi à Alger. Dans le cadre de la coopération et de la concertation avec les secteurs ministériels pour réaliser une transformation numérique globale, le Haut-commissariat à la numérisation a conçu ladite plateforme sur la base d'une concertation intersectorielle. Ce système national de veille et d'alerte pour l'approvisionnement en produits pharmaceutiques vise à surveiller et à suivre le processus d'approvisionnement en produits pharmaceutiques (production, importation, commercialisation et gestion du stock national). C'est ce qui a été relevé dans un communiqué conjoint du Haut-commissariat à la numérisation, du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique et du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national. Lors de la présentation, des explications ont été fournies sur ce système conçu et développé en collaboration avec le ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national (Centre national du registre de commerce), le ministère des Finances (Direction générale des Douanes), le ministère de la Santé (Pharmacie centrale des hôpitaux) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

### L'ANPHA SALUE L'INITIATIVE

M. Tabaiñet a salué l'initiative du Haut-commissariat de numérisation, en partenariat avec les ministères concernés, visant à instaurer une plateforme nationale pour l'alerte et le suivi de la disponibilité des produits pharmaceutiques. Précisant que cette démarche est essentielle pour renforcer la transparence et l'efficacité du secteur pharmaceutique en Algérie. Cependant, il est important, estime-t-il, que cette initiative soit précédée par des pré-

## Cosmétiques

### La facture d'importation en nette baisse

**L**a facture d'importation des produits cosmétiques, des parfums et des soins pour le corps a reculé à 58 millions USD en 2024, contre plus de 500 millions USD auparavant, a indiqué samedi à Alger le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, précisant que cette baisse s'explique principalement par la fabrication de ces produits localement.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite au Salon international de l'industrie cosmétique Cosmetica, dans sa 3e édition qui s'achève ce soir, M. Zitouni a précisé que "l'industrie cosmétique locale a atteint un niveau élevé, couvrant près de 70 % des besoins nationaux", ajoutant que "l'autosuffisance totale a été réalisée pour de nombreux produits de soins pour le corps".

Outre sa contribution à la réduction de la facture d'importation, l'industrie cosmétique locale a réalisé un "saut qualitatif et quantitatif" lui permettant d'être compétitive au niveau international, a affirmé le ministre, mettant en avant la contribution de cette industrie à la création d'emplois et de chaîne de valeur.

Ces chiffres ont été obtenus

grâce à la politique de rationalisation des importations et de soutien à la production nationale, conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a-t-il poursuivi, soulignant que "l'Algérie dispose de nombreux atouts qui lui permettent d'atteindre ses objectifs dans ce domaine".

Au sujet de l'importation, le ministre a affirmé que les chiffres présentés montrent qu'"il n'y a pas eu de suspension des importations dans ce domaine, comme certains le prétendent, mais une simple rationalisation", ajoutant qu'il existe un surplus dans certains produits locaux, ouvrant ainsi "des perspectives prometteuses pour l'exportation à des prix compétitifs". Concernant le salon, qui a vu la participation de près de 250 entreprises, M. Zitouni a estimé que la forte présence des exposants était un "indicateur positif" pour l'industrie locale des produits cosmétiques, des parfums et des soins pour le corps, évoquant le rôle des start-up et des diplômés universitaires qui ont impulsé ce secteur. Selon le ministre, la participation de plus de 17 pays à ce salon "offre l'opportunité de nouer des partenariats". Par ailleurs, concernant le

recensement économique des produits nationaux qui doit débuter lundi, le ministre a affirmé que cette opération, qui concernera 186.000 entreprises productrices dans différents domaines, "permettra d'évaluer les capacités de production du pays".

En ce qui concerne le projet de loi de régulation du marché en cours de préparation, le ministre a assuré que toutes les catégories étaient associées à son élaboration : commerçants, organisations professionnelles, syndicats, fabricants, administrations et importateurs.

Il est élaboré avec l'ensemble des acteurs selon une approche participative pour parvenir à une organisation qui permettra de contenir le marché parallèle et le marché électronique, a-t-il expliqué.

S'agissant des préparatifs en prévision du mois de Ramadhan, M. Zitouni a indiqué qu'au cours des dernières années, une "prise de conscience collective" a été relevée concernant les réductions et les promotions à appliquer durant ce mois sacré, ajoutant que l'organisation du marché et la lutte contre les pénuries et les perturbations étaient des actions menées tout au long de l'année.

ciale (Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés). Et ce, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Contacté par nos soins, Mouadh Tabaiñet, président de l'Association nationale des pharmaciens algériens (Anpha), a affirmé que « naturellement et en tant que membre de l'Observatoire national de veille sur la disponibilité des produits pharmaceutiques, nous attendons une invitation ou plutôt des explications sur ladite plateforme ». Et de préciser : « Nous avons déjà travaillé sur ce projet et chacun de nous a une plateforme de reporting de données et de veille ». La plateforme du système national de veille et d'alerte pour l'approvisionnement en produits pharmaceutiques a été conçue, a-t-il assuré, à l'initiative du Haut-commissariat à la numérisation avec le concours de différents départements ministériels. « On attend plus de détails sur cette plateforme ».

M. Tabaiñet a salué l'initiative du Haut-commissariat de numérisation, en partenariat avec les ministères concernés, visant à instaurer une plateforme nationale pour l'alerte et le suivi de la disponibilité des produits pharmaceutiques. Précisant que cette démarche est essentielle pour renforcer la transparence et l'efficacité du secteur pharmaceutique en Algérie. Cependant, il est important, estime-t-il, que cette initiative soit précédée par des pré-

renouvelables, Mohamed Arkab et du ministre des Finances, Laaziz Faid, selon le communiqué. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du « renforcement de la coopération entre les deux parties en vue de développer les compétences humaines au service de l'économie nationale et améliorer la performance opérationnelle des agents des douanes », ajoute Sonatrach.

**L**a Caisse nationale des retraités (CNR) a annoncé, dimanche dans un communiqué, que les retraités peuvent désormais obtenir facilement leur attestation de revenu mensuel via une application mobile, et ce dans le cadre de la transformation numérique et de la simplification des procédures administratives.

«Dans le cadre de la transformation numérique et de la simplification des procédures administratives, il est désormais possible pour les retraités d'obtenir facilement leur attestation de revenu mensuel via

l'application mobile +Retraite-Dz+», a fait savoir la même source, ajoutant que «ce service permet d'éviter les déplacements aux agences locales et de télécharger l'attestation au format PDF en quelques étapes simples».

La CNR propose également «une plateforme numérique dédiée à la vérification de l'authenticité des attestations extraits. Toute entité ou institution peut scanner le QR-Code inséré à l'attestation pour accéder directement à ses données officielles à partir de la base de données», note le communiqué.

## Sonatrach

### Accord avec les Douanes algériennes dans le domaine de la formation

**L**e Groupe Sonatrach a signé, samedi à Alger, un accord avec la Direction générale des Douanes (DGD), portant sur la formation et l'habilitation des agents des douanes algériennes, par l'Institut algérien du Pétrole (IAP) relevant du Groupe public, indique un communiqué du Groupe. La cérémonie de signature s'est déroulée au Cercle national de l'Armée (CNA), à l'occasion de la Journée internationale des douanes, célébrée le 26 janvier, en présence de nombreux ministres et de personnalités représentant les différents secteurs nationaux, ajoute la même source.

L'accord a été signé par le Président-directeur général (PDG) de Sonatrach, Rachid Hachichi et le Directeur général des Douanes, le Général-major Abdelhafid Bakhouch, sous la supervision du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies

renouvelables, Mohamed Arkab et du ministre des Finances, Laaziz Faid, selon le communiqué. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du « renforcement de la coopération entre les deux parties en vue de développer les compétences humaines au service de l'économie nationale et améliorer la performance opérationnelle des agents des douanes », ajoute Sonatrach.

Le Groupe a également fait savoir que «ce partenariat stratégique reflète l'engagement des deux institutions à renforcer les compétences nationales», soulignant que l'IAP prévoit de dispenser des programmes de formation spécialisée englobant les nouvelles pratiques et techniques en matière de gestion des ressources et de l'énergie, outre le renforcement des compétences techniques des agents des douanes afin de relever les nouveaux défis, conclut le communiqué.

## Mostaganem

### Décès de deux pêcheurs dans le naufrage de leur embarcation

**D**eux pêcheurs ont trouvé la mort noyés suite au naufrage de leur embarcation de pêche au large de la côte est de la wilaya de Mostaganem, a indiqué, dimanche, la direction de la Protection civile de la wilaya.

Selon la même source, les équipes de secours de l'unité secondaire de la Protection civile de Sidi Lakhdar sont intervenues aux environs de 11 heures du matin sur la plage "Marsa", dans la commune de Benabdellah Ramdane (37 km

à l'est de Mostaganem), pour repêcher les corps des deux victimes.

Âgées de 50 et 60 ans, les deux victimes exerçaient la profession de pêcheurs et ont perdu la vie après que l'embarcation à moteur sur laquelle ils se trouvaient ait coulé en mer, précise la même source.

Les équipes de secours ont déposé les corps des victimes, originaires de la commune de Aïn Tédelès aux urgences médico-chirurgicales de la commune de Hadjadj, indique-t-on.

## Ouargla

### Trois morts dans un accident de la route

**T**rois (03) personnes sont décédées à la suite à un accident de la circulation survenu ce dimanche matin dans le territoire de la commune de Rouissat, wilaya d'Ouargla, ont rapporté les services de la Protection civile (PC).

Le drame s'est produit au niveau de la route de contournement sud, dans la commune de Rouissat, suite au dérapage puis le renversement d'un véhicule utilitaire, entraînant la mort sur place de trois de ses passagers, âgés de 40 à 60 ans, a dé-

claré à l'APS le responsable de la communication à la direction de la Protection civile, le capitaine Ahmed Louazne. Les équipes de la Protection civile sont intervenues pour évacuer les corps sans vie des victimes vers la morgue de l'établissement public hospitalier (EPH) "Mohamed Boudiaf" du chef-lieu de la wilaya, a indiqué la même source. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie nationale pour élucider les circonstances exactes de cet accident.

## Hong Kong

# Le désespoir des réfugiés qui devaient partir aux Etats-Unis

**Réfugié depuis 13 ans à Hong Kong, John venait de recevoir les billets d'avion qui allaient offrir à sa famille une nouvelle vie aux Etats-Unis. Avant que, d'un coup de plume, le président Donald Trump ne fasse voler ce projet en éclats.**

**L**e décret de M. Trump suspendant toutes les admissions de réfugiés et mettant fin au programme d'asile américain, signé quelques heures après son investiture, a plongé à Hong Kong des dizaines de personnes dans l'incertitude, alors que les Etats-Unis avaient déjà accepté de les accueillir. Pour John, il s'en est fallu de peu. Le jeune homme de 37 ans devait prendre l'avion lundi pour Los Angeles. Si tant est qu'il ait été autorisé à embarquer, le décret serait entré en vigueur pendant qu'il était en vol. «C'est une nouvelle accablante pour toute la famille», se désole John, qui a fui la persécution dans un pays d'Afrique de l'Est et qui parle à l'AFP sous pseudonyme. Cela s'est joué à «seulement quelques jours». Le décret de Trump entre en vigueur lundi pour une période d'au moins 90 jours. Les personnes qui, comme John, avaient déjà obtenu le droit d'asile au terme d'une longue procédure craignent maintenant d'être renvoyées à la case départ.

Après des années de vérifications pointilleuses, de contrôles de sécurité et d'exams médicaux par les autorités américaines, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) des Nations Unies avait «tout préparé» pour

réinstaller John, sa femme et leurs enfants. «Nous avons même demandé à l'OIM: pouvons-nous acheter les billets nous-mêmes et voyager peut-être dimanche? Ils ont répondu: impossible», raconte le jeune homme.

### NUITS BLANCHES

Le décret bloque temporairement toute possibilité légale d'immigration aux Etats-Unis pour environ 37,9 millions de réfugiés fuyant les guerres, les persécutions ou les catastrophes dans le monde. Le nouveau président républicain a justifié cette mesure par le fait que les Etats-Unis sont, selon lui, «submergés» par les migrants. Pour James, qui a été autorisé à se réinstaller aux Etats-Unis ce mois de janvier après avoir attendu 14 ans à Hong Kong, cette mesure est «injuste». «La première fois que nous avons entendu la nouvelle, je n'ai pas pu dormir... jusqu'à maintenant, c'est encore difficile», raconte James, 31 ans, qui a lui aussi fui un pays d'Afrique de l'Est et s'exprime sous pseudonyme. «Combien de millions de personnes ne dorment pas à cause de ce qu'il a signé?» s'interroge-t-il. John et James font partie de la petite fraction des quelque 15.800 demandeurs d'asile vivant

à Hong Kong qui ont réussi à franchir toutes les étapes pour se réinstaller ailleurs, généralement aux Etats-Unis ou au Canada.

Les deux hommes disent avoir reçu un préavis très court, les forçant à quitter leur emploi, à résilier leur bail et à dire au revoir à leurs amis. Avant d'apprendre qu'ils ne partiraient pas.

Selon Jeffrey Andrews, du Centre d'action chrétien pour les réfugiés, une cinquantaine de personnes se trouvent dans cette situation à Hong Kong. Généralement, environ 70 réfugiés partent chaque année du territoire chinois vers les Etats-Unis et la tendance était à la hausse, explique-t-il. «La panique s'est installée», témoigne M. Andrews, disant que recommencer de zéro le processus de demande d'asile le serait un «cauchemar logistique, technique et bureaucratique».

### LES VALISES ÉTAIENT PRÊTES

Justice Centre Hong Kong, une association d'aide aux réfugiés, a vu le décret «affecter des familles que nous connaissons», y compris une «dont les valises étaient prêtes», raconte sa directrice exécutive Lynette Nam. «Quand les gens ont une chance de partir, qu'ils savent qu'ils



tiennent le bon bout, cela crée beaucoup d'espoir... Et puis tout cet espoir a disparu du jour au lendemain», dit-elle à l'AFP.

La suspension du droit d'asile est un «recul significatif pour les familles de notre communauté, dont beaucoup attendent depuis des années», déplore Branches of Hope, une autre organisation à but non lucratif de Hong Kong. Pour Uzma Naveed, du Centre pour les réfugiés, le changement soudain a plongé la communauté des demandeurs

d'asile «dans une situation très douloreuse». «Des familles sont venues me voir en disant: tout est fini», raconte Mme Naveed, qui est elle-même engagée dans une procédure de demande d'asile. «Je ressentais la même chose... mais je ne pouvais pas leur dire ça.» Coincé à Hong Kong et à la recherche d'un nouvel emploi, John rêve toujours de devenir un «grand camionneur» américain. «Il faut juste attendre une autre décision du président à l'avenir», dit-il.

## Pour le «traitement dégradant» de migrants Le Brésil réclame des explications à Washington

**L**e gouvernement brésilien a réclamé samedi des explications à Washington pour le «traitement dégradant» de migrants illégaux brésiliens lors de leur expulsion par les Etats-Unis, premier épisode de tension entre les gouvernements de Donald Trump et Luiz Inacio Lula da Silva. Alors que la Maison Blanche met en scène depuis son investiture l'offensive anti-immigration promise par le républicain, le Brésil présentera une «demande d'explications au gouvernement américain sur le traitement dégradant des passagers du vol» en provenance des Etats-Unis et arrivé vendredi à Manaus (nord), a indiqué le ministère des Affaires étrangères sur X.

Selon le gouvernement, 88 Brésiliens se trouvaient dans l'avion. «Dans l'avion, ils ne nous ont pas donné d'eau, nous étions pieds et poings liés, et ils ne nous laissaient même pas aller aux toilettes», a déclaré à l'AFP Edgar Da Silva Moura, un informaticien de 31 ans, arrivé dans le vol après sept mois de détention aux Etats-Unis. «Il faisait trop chaud, certains se sont évaporés», a-t-il ajouté. Luis Antonio Rodrigues Santos, un travailleur indépendant de 21 ans, a raconté le «cauchemar» de certains expulsés souffrant de «problèmes respiratoires» qui ont passé «quatre heures sans climatisation» à cause de problèmes techniques, ajoutant qu'un réacteur «ne fonctionnait pas». «Les choses ont déjà changé (avec Trump), les migrants sont traités comme des criminels», a-t-il dit. Selon la ministre brésilienne chargée des Droits humains, Macaé Evaristo, l'avion transportait également «des enfants autistes, ou souffrant d'un handicap, qui ont vécu des situations très graves». Le ministère de la Justice a ordonné aux autorités américaines de «retirer immédiatement les menottes» lorsque l'avion transportant les expulsés a atterri à Manaus, dénonçant le «mépris flagrant des



droits fondamentaux» de ses citoyens, selon un communiqué.

Les autorités brésiliennes ont rappelé également que «la dignité de la personne humaine» est «l'un des piliers de l'Etat de droit démocratique» et relève de «valeurs non négociables». Une source gouvernementale bré-

silienne a souligné vendredi à l'AFP que cette expulsion n'avait «pas de relation directe» avec l'opération contre les clandestins lancée aux Etats-Unis après l'investiture de Donald Trump le 20 janvier. «Ce vol s'insère dans un autre contexte : un accord bilatéral entre le Brésil et les Etats-Unis, de 2017, qui

reste en vigueur», a précisé cette source.

### MAINS ET CHEVILLE ENTRAVÉES

L'avion se dirigeait vers la ville de Belo Horizonte (sud-est), mais en raison d'un problème technique a atterri à Manaus, initialement prévu comme escale. Des images de télévision ont montré des passagers descendre de l'appareil, les mains et les chevilles entravées. «Les Brésiliens qui sont arrivés menottés ont été immédiatement libérés de leurs menottes», a déclaré la police, «en garantie de la souveraineté brésilienne sur le territoire national». Le président Lula a ordonné samedi le transfert des expulsés par l'armée de l'air brésilienne des expulsés vers la destination finale, Belo Horizonte. Donald Trump a promis pendant sa campagne de lancer «le plus grand programme d'expulsions de l'histoire américaine». La Maison Blanche s'est targuée cette semaine de l'arrestation de centaines de «migrants criminels illégaux», soulignant qu'ils avaient été expulsés par avions militaires plutôt que civils, comme c'était le cas précédemment. Vendredi, 265 migrants expulsés des Etats-Unis ont atterri au Guatemala dans trois vols, selon les autorités locales. La Maison Blanche a aussi fait état de quatre avions transportant des migrants expulsés au Mexique, ce que n'a pas confirmé Mexico, qui s'est dit néanmoins prêt à coopérer avec Washington. Une source gouvernementale brésilienne a indiqué que les personnes expulsées étaient arrivées à Manaus «avec leurs documents», ce qui montre qu'elles étaient «d'accord» pour retourner dans leur pays.

Ils pourront «rester en liberté» au Brésil, après avoir été détenus aux Etats-Unis après «une décision finale d'expulsion sans possibilité d'appel», a déclaré la source.

## Les collectivités locales algériennes, entre textes et réalité

Par Boudina Rachid

3ème partie

### d) au sujet du dispositif de validation des délibérations et des actes des communes

Notre analyse portera ici sur les dispositions des articles 56, 57 et 58 de la loi communale, se rapportant au « régime de délibération », pour ainsi dire aux modalités de leur validation. Ce panel d'article est au cœur des relations de l'Assemblée communale avec le wali. Il faut dire que le législateur a fait le maximum pour « flécher » et mettre en place un circuit strictement délimité qui engagent la responsabilité des deux parties, wali et Assemblée communale. Tout cela est bien dit et ne prête pas à priori à une quelconque difficulté pour que l'Assemblée communale puisse « s'arrimer » au dispositif. Celui-ci prévoit que si celle-ci, n'ayant pas reçu de réponse de la part du wali au sujet d'une délibération ou d'un acte, après un délai de vingt et un (21) jours (article 56) ou de trente (30) jours, selon le cas, (on doit comprendre que le temps de passage par la daïra est compris dans ces délais) l'Assemblée est habilitée à exécuter de plein droit la délibération ou l'acte soumis au contrôle. C'est facile à dire, mais le problème, il en va ainsi du contentieux judiciaire, c'est de pouvoir prouver que les délais cités ci-dessus ont bien été respectés. Aussi, le mieux serait d'envisager que la wilaya, ou la daïra comme relai de celle-ci, doit délivrer un accusé de réception, du genre de l'accusé postal, via un bureau dédié, rattaché au service de l'animation locale. On pourrait imaginer qu'un préposé serait affecté à plein temps à cette unique tâche. Son rôle serait de réceptionner tout courrier comportant délibération ou acte soumis au contrôle de légalité, de mentionner la date de remise du bordereau, d'apposer cachet et signature sur le ledit bordereau, de remettre le double de celui-ci ainsi renseigné au fonctionnaire communal, dûment habilité pour effectuer cette formalité. Le président de l'Assemblée communale, pourrait donc s'en prévaloir, sous sa responsabilité, d'avoir respecté les délais légaux. Il en remettra copie, selon le cas, du bordereau de transmission excédant les délais légaux, au contrôleur financier ou au trésorier communal, qui seront par ce fait dégagés de toute responsabilité, sauf du contrôle qui leur incombe, par lequel ils restent liés. D'aucuns trouveraient à dire que c'est extravagant. C'est à voir et à étudier. Si ce n'est pas de cette façon qu'il faut opérer, il faut trouver une parade qui devra contenir le comportement exorbitant des services du contrôle de la wilaya et plus sûrement ceux de la daïra, agissant sur délégation du wali, qui, par méconnaissance ou par mauvaise compréhension ou interprétation des lois et règlements, sont enclins à tergiverser et à prendre du temps avant de statuer sur les délibérations et les actes des communes qui sont soumis pour contrôle de légalité.

Il est une autre solution, qui exige cependant de convaincre le législateur d'accepter de remanier légèrement la loi communale, pour permettre au wali de ne pas sanctionner systématiquement les actes communaux, en proposant plutôt à l'Assemblée communale, par simple courrier, de retirer les actes qui seraient manifestement irréguliers, soit en les annulant, soit en les rectifiant, si tant est qu'ils soient rectifiables.

Cette démarche suspendra évidemment les délais tout le long de la tentative informelle entreprise par le wali.

Sauf infraction aux règles de l'ur-

Cette approche serait certainement de nature à établir une relation de confiance entre les deux parties. Si, par contre, cette relation n'aboutit pas parce que l'APC refuse ou tarde d'y souscrire, le wali pourra se rétracter et appliquer les délais en vigueur depuis le commencement.

### e) les pouvoirs de police administrative du président d'APC

#### \* de son pouvoir de police administrative générale

Ce pouvoir résulte des articles 88 et 89 de la loi communale. Il s'agit de dispositions classiques qui confèrent au président d'APC le pouvoir, voire l'obligation, d'assurer sous le contrôle du wali, l'ordre public. Il y va du bon ordre, de la sûreté, de la tranquillité et de la salubrité publique sur tout le territoire de la commune. Bien évidemment cette liste est loin d'être exhaustive. Elle peut même aller jusqu'à inclure la commodité de passage dans les rues (nos rues montrent à quel point elles en souffrent et font souffrir les passants), les rixes, les disputes, la prévention des accidents, le contrôle des rassemblements publics, la lutte contre les nuisances etc. Le problème, c'est que tout cela n'est que fiction tant que le président d'APC ne dispose pas une police communale. L'article 93 de la loi communale en convient sans détour, en fixant que « pour la mise en œuvre de ses prérogatives de police administrative, le président d'APC dispose d'un corps de police communale (...) ». De nos jours, on a surtout besoin d'une police communale formée aux métiers de la police et dont les agents reçoivent une formation dans les instituts ou les écoles relevant de la police nationale, en attendant que des écoles leurs soient distinctement destinées. Assurément, on peut très bien concevoir que les grandes villes, ou les villes chefs-lieux de wilaya, restent sous régime exclusif de la police d'Etat en zone urbaine et sous régime gendarmerie nationale en zone rurale. En revanche, il n'est pas contestable que dans villes de moyenne population et dans les petites communes, l'action de la police communale serait plus appropriée et même plus légitime. La police communale aura l'avantage de mieux connaître le terrain, voire l'état d'esprit et la mentalité des populations. On peut prévoir aussi qu'il serait logique et approprié que le statut de la police communale confère aux agents de la police communale la qualité d'adjoint ou d'agent de la police judiciaire, de telle sorte que dans certaines situations particulières, l'adjoint ou l'agent de police communale, intervenant dans un contexte de police administrative, puisse opérer en même temps en tant qu'assistant de police judiciaire, si l'infraction en cours évolue vers une qualification pénale. A quel cas, l'agent de police communale entreprend les mesures d'urgence de police judiciaire avant de se dessaisir de l'affaire et la confier à un officier de police judiciaire.

On parle ici de police administrative générale, cependant qu'il existe divers textes qui sont venus charger le président d'APC de très complexes polices spéciales, qui mettent à la charge du président de l'Assemblée populaire communale de lourdes responsabilités auxquelles il ne peut pas faire face. Ces polices spéciales sont normalement assignables aux services déconcentrés dûment missionnés et désignés par les textes les créant, qui les responsabilisent. Au final, c'est le wali qui signe les décisions, préparées par les services concernés, qui sanctionnent l'infraction constatée.

Sauf infraction aux règles de l'ur-

banisme, dont la responsabilité est exclusivement à sa charge, le président d'APC n'a pas à intervenir lorsqu'il y a une infraction commise à l'encontre d'un domaine couvert par une police spéciale. Il ne doit, ni ne peut constater, ni réprimer les atteintes à l'ordre public d'un nouveau type qui nécessite des compétences particulières (atteintes à l'environnement, respect des normes d'exploitation dans les usines ou ateliers de toute sorte, contrôle des installations classées, pollutions diverses, contrôle des risques sanitaires, contrôle des denrées alimentaires, des établissements de santé, police des jeux et des spectacles, activités des établissements dangereux et insalubres etc.) sauf si une loi l'habilite spécifiquement ou bien qu'il constate la défaillance d'un service de l'Etat. Dans ce dernier cas, il doit tout de même en informer préalablement le wali.

C'est dire, que l'argument que police générale et police spéciale coopteront et se compléteront tombe de lui-même, au regard de la nécessité de déterminer la responsabilité des services ou des personnes, agissant dans le cadre de l'une ou de l'autre de ces polices. La constatation que telle partie n'a pas pris les mesures d'évitement ou de contournement vis-à-vis de quelques activités ou d'événements, dont l'inaction s'est soldée par un dommage ou un sinistre, requiert de déterminer le service défaillant dont la responsabilité (professionnelle, civile ou même pénale) sera susceptible d'être mise en jeu. N'oublions pas aussi, qu'il existe des contrôles qui doivent être exercés directement par certains ministères et par quelques autorités administratives indépendantes, telles l'ARPCE (autorité de régulation de la poste et des communications électroniques), l'ARAV (autorité de régulation de l'audiovisuel), pour réguler certains secteurs sensibles ou stratégiques et qui disposent d'un pouvoir de police administrative dans leur champ de compétences.

### DE SA QUALITÉ D'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

Cette qualité conférée au président d'APC par l'article 19 du code de procédure pénale, et par l'article 92 de la loi communale est pour le moins discutable. Ce n'est pas parce que certains pays maintiennent dans leur législation cette particularité, qu'il faut faire pareillement. Il faut, raison garder et reconnaître qu'un président d'APC ne peut souscrire aux dispositions de l'alinéa 3, article 12 du code de procédure pénale qui prescrit que la police judiciaire est « chargée de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs tant qu'une information n'est pas ouverte ». Il ne pourra pas davantage arrêter ou déferer les auteurs de crimes ou délit devant les juridictions répressives. Dans la pratique, on ne voit pas un président d'APC s'acquitter d'une mission si importante, alors que ni lui, ni ses collaborateurs ne sont censés avoir reçu une formation dans le domaine. Dans le pire des cas, il peut lui-même se retrouver partie prenante dans un procès, pour peu qu'il aurait ignoré d'appliquer telle ou telle forme ou procédure.

Sachant que la police nationale et la gendarmerie nationale sont présentes à travers les 1541 communes d'Algérie et que ces deux institutions, disposent en quantité et en qualité d'une pléiade d'officiers de police judiciaire, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence du maintenir la qualité d'officier de police judiciaire au président d'APC. A la limite, on peut

juste prévoir que le président d'APC pourra, voire devrait informer la police judiciaire, ou le procureur de la République, des crimes ou délits qui peuvent se produire sur le territoire de sa commune.

### L'INTERCOMMUNALITÉ

Cette problématique est chichement abordée au titre des articles 215, 216 et 217 de la loi. Cela concourt à retenir, quand bien même les rédacteurs de la loi se sont donnés du temps en prévoyant des textes d'application à venir, que la question de l'intercommunalité ne semble pas susciter un vif engouement. On s'étonne, un peu, que l'ordonnance 67-24 du 18 janvier 1967, ayant étrenné la législation sur la commune ait accordé plus d'intérêt à l'intercommunalité. A coup sûr, il était hors de question que les concepteurs de la loi du moment puissent parler du concept d'intercommunalité qui était loin d'être à la mode en ce temps-là. Nonobstant, le législateur a usité en son article 12 de la formule « groupement de communes », qui, d'une certaine façon pouvait équivaut à l'intercommunalité d'aujourd'hui. Ce type d'organisation a été concrétisé au moyen du syndicat intercommunal, qui devait, selon l'article 15 de l'ordonnance:

« être adapté au cadre territorial le plus favorable pour la réalisation de ses objectifs ». N'est-ce pas une préoccupation très actuelle ? Sauf que les enjeux d'aujourd'hui concernant l'intercommunalité sont d'une nature autrement plus complexe. Les spécialistes en aménagement du territoire, vous diront qu'il faudra s'en remettre au plan d'aménagement du territoire de wilaya approuvé, lequel plan contient les propositions d'aménagement avec à la clef des choix optimisés d'intercommunalité, susceptibles d'engager les communes éligibles à une gestion en commun de projets et ou de services, qui dépasseraient leurs moyens propres.

Le problème, c'est que cette façon de voir peut heurter le principe qui conditionne la décentralisation, qui fait que les élus sont libres de leurs choix. Aussi faut-il faire œuvre de patience et de persévérance, si ce n'est de pédagogie, pour les faire adhérer à tout projet du genre, sachant qu'ils peuvent rechigner à adopter un programme trop inspiré d'une vision technocratique qui ne fait pas de place aux solidarités naturelles auxquelles elles aspirent. L'autre partie du problème est que, si le plan d'aménagement du territoire peut être produit et offert sur un plateau à partir des instruments hiérarchisés d'aménagement (SNAT), (SDAU), (POS) et (PLA) qui planifient, organisent et régulent l'utilisation de l'espace en fonction des besoins, on observe qu'en face, personne ne propose pour le moment ni la nature, ni le statut, ni les moyens d'intervention, ni la fiscalité, ni le modèle de convention de partenariat pour façonner le codéveloppement des collectivités liées par un contrat d'intercommunalité. Sans cela, celle-ci restera un vœu pieux.

### LA RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNE

L'article 147 de la loi communale prévoit : « en cas de catastrophe naturelle, la responsabilité de la commune n'est pas engagée à l'égard de l'Etat et des citoyens s'il s'avère que la commune a pris les précautions prévues à sa charge par la réglementation et la législation en vigueur ». En fait, ce ne doit plus être un tabou, il faut reconsidérer complètement cette

problématique pour mieux situer la responsabilité de l'Etat et de la commune en matière de catastrophe naturelle, si déjà on s'entend sur sa définition. L'Etat doit être tenu pour responsable dans les cas suivants (s'il ne met pas en place des stratégies globales de prévention, si les grandes infrastructures, barrages et digues, sont défaillantes, ou si la réglementation est inadéquate). Par contre, la responsabilité de la commune est engagée lors des épisodes suivant (manque d'entretien de infrastructures communales (non curage des canalisations et des oueds, défaillance dans l'entretien des routes et chemins communaux), non-respect des règles d'urbanisme (délivrance de permis de construire dans des zones à risque, urbanisation anarchique favorisant les risques d'inondation ou d'avalanche), absence de prévention locale (la commune n'a pas mis en place de plan de gestion des risques)). A côté de ces deux types de responsabilité, il y a une responsabilité partagée entre l'Etat et la commune qui intervient dans les situations suivantes : (si l'inondation résulte de la défaillance d'un barrage qui se perpétue dans les agglomérations, si l'inondation se produit dans les nouvelles cités encore à l'état de chantier). Au-delà, la responsabilité peut être imputable à des entreprises de travaux qui ont renforcé le risque et à des citoyens qui occupent illégalement des terres ou qui érigent des constructions qui aggravent le risque.

Il faut reconnaître qu'il ne peut y avoir une quelconque législation pour une catastrophe naturelle, ensuite la notion même de force majeure a évolué de telle sorte que pour établir l'état de catastrophe naturelle, il faut que celle-ci ait un caractère imprévisible et irrésistible.

Vous remarquerez, qu'on ne parle pas ici de mouvements de terrain, d'avalanches, de séismes ou de vents cycloniques où la responsabilité doit être endossée par l'Etat en totalité.

Dans certaines régions du monde, on va jusqu'à impliquer le juge administratif qui devra statuer pour dire, en allant chercher des indices concordants ou pour demander l'avis des experts, pour rendre sa décision pour déclarer qu'on est en présence d'un cas de force majeure, ou si l'événement en cause n'est pas constitutif de force majeure, ce qui déterminerait les responsabilités, entre l'Etat seul, ou l'Etat et la commune, ou la commune et l'organisme tiers à qui elle aurait concédé le domaine.

La responsabilité civile du président d'APC, comme d'un élu quelconque peut être engagée lorsqu'un dommage est causé à autrui du fait d'une faute commise dans l'exercice de ses fonctions. Ce type de responsabilité vise à réparer un préjudice. Si le président d'APC, ou l'élu agit hors de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il commet une faute personnelle détachable de ses fonctions, ou qu'il agit dans un cadre privé, ou qui révèle une intention malveillante, c'est sa responsabilité personnelle qui est engagée et il devra en répondre personnellement devant les tribunaux.

Dans cette hypothèse, la commune n'a pas à le couvrir des frais de justice qui lui incombent. Quitte à se répéter, on notera que lorsqu'un quelconque dommage résulte d'une absence ou d'un manque d'entretien des équipements, la commune devra être tenue pour responsable sauf si la gestion a été concédée à un service tiers qui n'est pas sous sa tutelle.

A suivre

## Guelma

### L'eau dessalée d'El Tarf alimentera neuf communes

**A**u total, neuf (9) communes de la wilaya de Guelma seront alimentées en eau potable à partir de la station de dessalement d'eau de mer de Koudiat Draouèche, dans la wilaya d'El Tarf, aussitôt après la mise en service de cette dernière, a affirmé, samedi, le wali, Mme Houria Aggoun.

Les 9 communes en question recevront un quota de 40.000 m<sup>3</sup>/jour d'eau potable produite par la station de dessalement de Koudiat Draouèche, a précisé la responsable de l'exécutif local lors d'une séance de travail consacrée au suivi et à l'évaluation du projet de raccordement de la wilaya de

Guelma à la station de dessalement. Les communes concernées, en l'occurrence Ain Ben Beida, Oued Fragha, Bouchegouf, Medjez Sfa, Nechmaya, Guelaât Bousbaâ, El Fedjoudj, Bouati-Mahmoud et Héliopolis, totalisent une population de plus de 120.000 habitants, a ajouté la même responsable.

Les travaux de réalisation des conduites et des équipements nécessaires au raccordement de ces collectivités à l'usine de dessalement, lancés en 2024, «avancent sur un bon rythme qui permet d'envisager de recevoir le quota attribué à la wilaya aussitôt après la mise en service de l'unité

de dessalement d'eau de mer», a encore indiqué Mme Aggoun. Subdivisés en 4 lots, les travaux en question ont nécessité un investissement public de l'ordre de 11 milliards de dinars pour la réalisation de 125 km de conduites, 14 réservoirs d'une capacité totale de 100.000 m<sup>3</sup> et 8 stations de pompage.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan d'urgence décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, sera une alternative fiable et durable pour les zones souffrant du manque d'eau, en plus de renforcer la sécurité hydrique dans la wilaya.

## Sétif

### Convention entre l'université et l'UNPE

**U**ne convention de coopération et de partenariat a été signée, samedi à l'Université Ferhat-Abbas (Sétif 1), en marge d'un séminaire économique, entre cet établissement d'enseignement supérieur et l'Union nationale du patronat et des entrepreneurs (UNPE).

Au cours d'une allocution prononcée en ouverture de ce séminaire intitulé «passerelle économique stratégique entre l'Algérie d'hier et d'aujourd'hui», initié par l'UNPE en partenariat avec l'université, le directeur de l'université Sétif 1, Mohamed El Hadi Latrèche, a indiqué que la convention s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de l'université sur le monde économique. Il a ajouté que cet accord «permettra d'ouvrir de larges passerelles de coordination entre l'un-

versité et ses chercheurs, d'une part, et le patronat, d'autre part, et de mettre en place les meilleurs moyens de communication directe entre les universitaires et les étudiants en les mettant en contact direct avec les différents acteurs économiques». M. Latrèche a souligné, dans le même contexte, que la convention «garantira aux étudiants universitaires un accès plus facile à l'environnement économique, d'autant que l'UNPE se caractérise par la diversité des domaines d'activité, ce qui permet aux étudiants de concrétiser leurs idées de projets sur le terrain dans le cadre d'une coopération gagnant-gagnant avec les opérateurs économiques». Pour sa part, le doyen de la faculté des sciences économiques de l'université de Sétif 1, Chaouki

Bourokba, a souligné, dans une communication intitulée «La marche de l'économie algérienne, défis et perspectives» que l'Algérie «dispose d'un potentiel énorme qui la qualifie pour s'ériger en puissance économique régionale et mondiale» et que l'investissement doit être «fondé sur l'élément humain, facteur de réussite de tout projet économique nécessitant la mobilisation des énergies sociales».

Les participants au séminaire, au nombre de plus de 250, ont débattu des sujets en lien avec le thème de la rencontre, introduits par les communications du doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, du président de la Chambre de commerce et d'industrie et du président de la Chambre de l'agriculture.

## Jijel

### 300 millions de dinars pour des projets à Oudjana

**L**a commune d'Oudjana vient de bénéficier de l'inscription de plusieurs projets de développement au titre de l'exercice 2025 pour une enveloppe financière de 300 millions DA, selon le président de l'APC de cette collectivité locale, Fouad Askar.

Le même élus a précisé que dans le cadre de la poursuite des efforts de développement et d'amélioration des conditions de vie des habitants, l'année en cours verra le lancement de plusieurs projets de prise en charge de nombre de préoccupations des citoyens pour une

enveloppe financière de 300 millions DA. Six opérations porteront ainsi sur l'entretien, l'aménagement et le revêtement de chemins communaux au titre des programmes de développement socioéconomiques des communes, a-t-il précisé ajoutant que trois opérations ont été inscrites dans le cadre du programme du Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales pour le revêtement de la route de Zaouia, l'aménagement et le revêtement du stade communal et le raccordement au réseau d'assainissement des foyers non-encore rac-

cordés. Le président de l'APC a fait état également de l'inscription au titre du programme sectoriel de la direction de l'hydraulique d'une opération de réalisation de deux châteaux d'eau d'une capacité de 1.000 m<sup>3</sup> en plus d'un projet confié à la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction pour l'aménagement urbain du centre du chef-lieu de commune.

La concrétisation de toutes ces actions permettra de donner un aspect convenable aux divers quartiers de la commune, a-t-on précisé.

## Djelfa

### Sept blessés dans une collision

**S**ept (7) personnes ont été blessées dans un accident de la route survenu dimanche dans la commune d'Ain El Ibel, au sud de Djelfa, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile.

Les secours de l'Unité secondaire d'Ain El Ibel, appuyés par les éléments du poste avancé d'Oued Sder, sont intervenus suite à une collision entre une camionnette et un véhicule touristique, sur l'axe de la RN 1-B traversant le lieu-dit "El

Hiouhi ", dans la commune d'Ain El Ibel, a indiqué le chargé de communication de la direction de wilaya de la Protection civile, le lieutenant Abderrahmane Khadher.

L'accident a causé des blessures à sept (7) personnes, âgées de 1 à 58 ans. Elles ont bénéficié des premiers secours sur place, avant d'être évacuées vers l'hôpital d'Ain El Ibel pour y recevoir les soins nécessaires, selon la même source.

## El Tarf

### Près de 2.500 comprimés psychotropes saisis

**L**es éléments de la BMPJ d'Echatt ont mis fin aux agissements d'un dealer. Ce dernier, âgé de 35 ans, originaire de la wilaya d'El Tarf, écoulait son poison dans différents quartiers de la petite ville côtière d'Echatt.

Une quantité de 2487 comprimés psychotropes de marque Prégabalin 300 mg, des devises et une moto volée ont été saisis lors cette opération. Le mis en cause a été présenté ce dimanche devant le tribunal de Dréan. Il a été placé sous mandat de dépôt.

A. Ouelaa

## Tipasa

### La station de dessalement Fouka 2 en phase de débit expérimental

**L**e groupe Sonatrach a annoncé, dimanche dans un communiqué, l'entrée de la station de dessalement de l'eau de mer Fouka 2 (Tipasa) en phase de débit expérimental.

Cette phase constitue «la première étape de mise en service de la station et de son entrée en phase d'essais techniques en vue d'acheminer les premières quantités d'eau dessalée vers le réseau de distribution», a précisé la même source, rappelant que cette station, une fois sa capacité de production maximale atteinte, contribuera à renforcer les capacités d'approvisionnement en eau potable au profit des habitants des wilayas de Tipasa, Alger et Blida.

La capacité de production de cette station, réalisée sous la supervision de la société Algerian

Energy Company (AEC), filiale du groupe Sonatrach, s'élève à 300 000 m<sup>3</sup>/jour, ce qui lui permet de répondre aux besoins de près de 3 millions d'habitants, selon la même source.

La station Fouka 2 figure parmi les projets stratégiques approuvés par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans le cadre du programme complémentaire de renforcement de la sécurité hydrique en Algérie. Ce programme prévoit la réalisation de cinq (05) stations principales de dessalement de l'eau de mer, chacune d'une capacité de production de 300.000 m<sup>3</sup>/jour, rappelle la Sonatrach.

L'entrée en service progressive de ces stations est prévue avant le mois sacré de Ramadhan, selon la même source.

## M'sila

### La mairie de Magra lance une plateforme numérique

**L**'Assemblée populaire communale (APC) de Magra, dans la wilaya de M'sila, a lancé, samedi, une plateforme numérique intitulée «Baladiyatoukoum» (votre commune) destinée à recueillir les préoccupations des citoyens.

Le président de l'APC, Larbi Selmi, a indiqué, dans une déclaration à l'APS à l'occasion du lancement de la plateforme, que cet outil numérique consiste en un espace interactif permettant aux citoyens de soulever leurs préoccupations et à la commune de les traiter et d'y répondre.

Il a également indiqué que la plateforme comprend des portails auxquels les citoyens peuvent accéder pour «prendre connaissance, en temps réel, des ac-

tivités les plus importantes de l'APC et des projets en cours de réalisation».

«Baladiyatoukoum» sera «progressivement développée et améliorée afin que les citoyens puissent s'en servir pour obtenir les documents administratifs dont ils ont besoin de sorte que la commune de Magra soit, à terme, une commune avec zéro papier», a ajouté M. Selmi.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts visant à rapprocher l'administration du citoyen, conformément aux directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives à la numérisation de tous les secteurs, notamment ceux en lien direct avec le citoyen, a conclu le président de l'APC.

## Bordj Bou Arreridj

### Caravane médicale de bénévoles dans des zones reculées

**U**ne caravane médicale de bénévoles est partie samedi du chef-lieu de wilaya de Bordj Bou Arreridj vers les habitants des zones reculées des communes des deux daïras de Djaafra et Bordj Zemoura sous le slogan «ensemble pour élargir la prise en charge sanitaire».

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la 4ème édition des caravanes médicales bénévoles lancée en direction des Hauts plateaux et du grand Sud par le Réseau algérien des jeunes en coordination avec le ministère de la Santé, a indiqué à l'APS le directeur local de la santé, Ahmed Djemaï, qui a souligné que ces caravanes qui ont déjà touché plusieurs autres wilayas ont pour objectif de consolider les prestations sanitaires fournies en dehors des établissements hospitaliers.

Cette caravane sillonnera jusqu'au 28 janvier les communes de Colla, Djaafra, El Main, Tefreg, Ouled Dahmane, Tassameurt et Bordj Zemoura, selon le même responsable. Les 20 médecins participant à la caravane et assistés par plusieurs agents paramédicaux assureront des consultations médicales dans plusieurs spécialités dont la pédiatrie, la chirurgie dentaire, la gynécologie, l'ophtalmologie et la neurologie.

Pour Mohieddine Harchaoui, responsable des programmes de solidarité du Réseau algérien de jeunes, la présence de cette caravane à Bordj Bou Arreridj s'inscrit dans le cadre du parachèvement de la tournée nationale de ces caravanes qui viennent appuyer le travail des structures sanitaires des wilayas visitées dans les localités reculées.

## Horaires des prières pour Constantine et ses environs

27 rajab 1446				
El Fedjr 06h25	Dohr 13h01	Assar 15h48	Maghreb 18h11	Icha 19h33

27 rajab 1446				
El Fedjr 06h11	Dohr 12h47	Assar 15h35	Maghreb 17h58	Icha 19h20

## Près de 8.000 retardataires mis en demeure en 2024 Près de 22.000 employeurs concernés par le dépôt de leur DAS avant le 31 janvier

J. Boukraa

**L**a Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS) d'Oran a pris l'initiative de lancer une campagne de sensibilisation et d'information à l'attention des employeurs de la wilaya. L'objectif de cette campagne est de rappeler aux employeurs leur obligation de soumettre les déclarations annuelles des salaires et des salariés (DAS) avant le 31 janvier. Cette démarche vise à éviter les retards et à garantir le respect des obligations légales en matière de sécurité sociale. En mettant l'accent sur les déclarations électroniques, la CNAS encourage vivement les employeurs à utiliser le portail <https://teledéclaration.cnas.dz>, une plateforme moderne et accessible 24h/24, permettant de déposer les déclarations instantanément. Ce système a pour objectif de simplifier les procédures administratives tout en réduisant les déplacements des employeurs dans les agences. Cependant, malgré ces facilités, un nombre significatif d'employeurs ne respectent pas les délais. En 2024, par exemple, sur 21.446 employeurs recensés, 7.932 n'ont pas déposé leur DAS à temps ou ne l'ont pas fait du

tout. Cette défaillance entraîne non seulement des retards dans l'ouverture des droits des assurés sociaux, mais également l'application de pénalités financières pour les employeurs concernés. Pour éviter de telles situations, la CNAS multiplie ses efforts pour sensibiliser et accompagner les employeurs, en mettant à leur disposition des services modernes et efficaces. Grâce à la télé-déclaration, les employeurs bénéficient de nombreux avantages. Ce service leur permet de gagner un temps précieux en évitant les déplacements et les longues files d'attente en agence. Il garantit également une soumission sécurisée des déclarations, accessible à tout moment, même en dehors des horaires administratifs. Par ailleurs, cette plateforme permet une mise à jour automatique des droits des assurés sociaux, ce qui inclut le renouvellement des cartes Chifa, l'accès aux prestations familiales et le calcul électronique des années de service nécessaires pour la retraite. Ces services en ligne s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de numérisation adoptée par les autorités pour moderniser l'administration publique et simplifier les démarches pour les citoyens comme pour les employeurs.

La CNAS d'Oran, à travers ces initiatives, vise à optimiser la gestion des déclarations tout en renforçant la transparence et la fiabilité du système de sécurité sociale. Pour utiliser ce service, les employeurs doivent se rapprocher des services de recouvrement de la CNAS afin d'obtenir leurs identifiants d'accès. Une fois ces identifiants en leur possession, ils peuvent accéder à la plateforme en toute sécurité et soumettre leurs déclarations de manière simple et rapide.

Dans ce contexte, la CNAS d'Oran invite tous les employeurs à finaliser leurs déclarations annuelles avant le 31 janvier 2025 afin d'éviter des sanctions ou des pénalités pour retard. Cette date butoir est essentielle pour garantir que les droits des salariés affiliés soient mis à jour sans interruption et que les employeurs puissent remplir leurs obligations légales sans encourir de frais supplémentaires. Les employeurs sont appelés à adopter pleinement les outils numériques mis à leur disposition afin de contribuer à un système de sécurité sociale plus efficace et équitable. Cette démarche, au-delà de ses aspects administratifs, est un pas important vers la consolidation d'un service public moderne et accessible à tous.

### Lancement d'une vaste opération à Bir El Djir

## Entretien et remplacement des avaloirs volés

K. Assia

**U**ne vaste opération d'entretien et de curage des avaloirs est lancée par les services de l'APC de Bir El Djir. Ces travaux supervisés par la commission des transports et de la circulation de la commune visent toutes les délégations relevant de la compétence de cette collectivité de sorte que l'opération porte également sur l'installation de nouveaux avaloirs en remplacement de ceux qui ont été volés et de la réfection de ceux qui ont été endommagés. Cette opération a été déjà précédée de plusieurs opérations lancées en 2024 et qui ont ciblé plusieurs quartiers de Bir El Djir. Les services de la commune avaient pris les devants en optant pour une prise en charge en amont

de la voirie et plusieurs dispositions avaient été prises afin de garantir le bon déroulement des travaux. La commission sillonne depuis plusieurs jours plusieurs quartiers pour identifier les points noirs et procéder ainsi à l'installation de nouveaux avaloirs et la réparation de ceux endommagés. A vrai dire, le vol des couvercles d'avaloirs ne cesse de prendre de l'ampleur dans plusieurs quartiers et localités de la wilaya d'Oran. Une bonne partie des artères d'Oran a été «dépouillée» de ces couvercles laissant place à des trous béants, un danger pour les piétons et aussi pour les automobilistes. En effet, de nombreux réseaux spécialisés dans le vol de ces avaloirs ont été démantelés par les services de sécurité. Selon certaines estimations, entre 10 à 15

tampons disparaissent, chaque mois, de nos rues, soit presque 200 tampons par an, causant d'importants préjudices financiers à la collectivité estimés entre 150 et 200 millions de centimes. Très prisés pour leur valeur marchande, les tampons en fer ou en fonte de marque «Ducros» ont presque disparu des bouches d'égouts, devenus de véritables pièges pour les automobilistes et les piétons. Les responsables de la division de la voirie et de la circulation (DVC) indiquent que la majeure partie des quartiers de la ville sont la cible des voleurs. Pour éviter d'éventuels accidents, ce sont généralement les citoyens qui interviennent en posant des pneus usagés ou des fûts vides sur les bouches béantes... pour attirer l'attention des automobilistes et des piétons.

### Es-Sénia

## Démantèlement des obstacles anarchiques et sans autorisation

D. B.

**L**'opération de démantèlement des obstacles anarchiques et sans autorisation, lancée il plus d'un mois, a permis au service de la commune de libérer plusieurs espaces squattés par des commerces et des propriétaires de villa, pour en faire des espaces privés de stationnement ou pour les camions d'approvisionnement, dans la commune d'Es-Sénia et ses localités. Outre le déboulonnement et l'enlèvement des plaques de signalisation installées sans autorisation, les services ont libéré plusieurs espaces publics où des commerçants ont fait main basse sur les espaces autorisés au stationnement, en installant les escabeaux, les chaînes et différents autres objets héterroclites pour interdire l'accès aux véhicules. Certains ont même procédé à l'installation de barrières en acier ou des blocs de béton.

Auparavant, à l'instar d'autres communes de la wilaya d'Oran, une vaste opération de démantèlement des obstacles et autres parkings lock posés de manière anarchique et sans autorisation a été lancée dans la

commune d'Oran. Selon les services de l'APC, l'opération a ciblé dans un premier temps le chef-lieu de commune, notamment les grandes artères et les grandes places de la commune, avant d'élargir le démantèlement aux autres localités. Selon les mêmes sources, cette opération intervient après l'enlèvement de plusieurs ralentisseurs anarchiques au niveau du chef-lieu de commune. Les mêmes interlocuteurs indiquent que l'opération vise à assainir graduellement la voie publique de tous types d'obstacles anarchiques qui entravent, dans certaines artères, le stationnement libre et la circulation automobile. Les responsables de la commune qui ont été interpellés à maintes reprises par les riverains veulent mettre un terme aux dépassements de certains citoyens et des commerçants qui se sont adjugés le droit de s'accaparer des espaces publics, soit pour les réservé au stationnement de leurs propres véhicules, soit pour empêcher les autres automobilistes d'y stationner sous prétexte qu'ils sont mitoyens à leurs habitations ou de leurs commerces. L'opération vise à démanteler tous les

obstacles dressés sur la voie publique ou sur les trottoirs, notamment les tubes en béton, les bacs à plantes. Par ailleurs, l'opération de lutte contre le squat des espaces publics a permis aux services de la commune de dresser plusieurs mises en demeure à des commerçants squattant une bonne partie de l'espace public. Il s'agit de revendeurs de matériaux de construction, de mécaniciens, de revendeurs d'électroménager, des vétérinaires, des drogueries, etc. En effet, après une relative accalmie et ce, suite aux opérations de contrôle et aux dispositions prises pour lutter contre le squat des espaces publics, de nombreux revendeurs de matériaux de construction ont refait leur apparition en s'accaparant de nouveau de ces espaces. Ces contrevenants qui font fi des lois et de la réglementation en vigueur n'hésitent en effet pas à obstruer cette rue en stationnant leur engin au beau milieu de la chaussée et en exposant leurs marchandises sur la voie publique. Outre le fait qu'ils ne disposent d'aucune autorisation, ces derniers ne s'acquittent d'aucune taxe aux services de la commune.

## Accompagnement à l'intérieur et à l'extérieur des écoles Le wali insiste sur la généralisation des associations des parents d'élèves



J. Boukraa

sibles pour garantir un environnement propice à l'apprentissage des élèves, soulignant que la stabilité et la sérénité dans les écoles sont des priorités absolues pour l'Etat.

Il a également invité le personnel éducatif et les partenaires sociaux à œuvrer ensemble pour préserver l'équilibre et la continuité pédagogique. De son côté, le directeur de l'éducation a salué l'initiative du wali, estimant qu'elle reflète un intérêt réel pour le secteur éducatif et constitue un encouragement important pour atteindre les objectifs de réussite des élèves. Ce type de collaboration entre les autorités locales et les partenaires éducatifs est, selon lui, un moteur essentiel pour améliorer les performances des élèves et leur bien-être.

La généralisation des associations des parents d'élèves permettra d'instaurer une dynamique positive entre les parents, les établissements scolaires et le personnel éducatif. Ces structures joueront un rôle crucial dans le suivi et l'encadrement des élèves, contribuant ainsi à un système éducatif plus efficace et inclusif.

Le wali a insisté sur la nécessité de prendre toutes les mesures possibles pour garantir un environnement propice à l'apprentissage des élèves, soulignant que la stabilité et la sérénité dans les écoles sont des priorités absolues pour l'Etat.

## Salon Oran-Invest-Expo Tenue de la 7<sup>e</sup> édition du 12 au 15 février

**L**a septième édition du Salon International de l'investissement dans l'industrie, la construction, l'énergie et l'exportation «Oran-Invest-Expo» se tiendra du 12 au 15 février au Centre des conventions d'Oran Mohamed Ben Ahmed, ont indiqué samedi les organisateurs dans un communiqué.

L'événement regroupera environ 150 exposants aux fins d'échange d'expériences, de relations d'affaires et de recherche d'opportunités d'investissement, selon le communiqué qui prévoit «une forte participation étrangère», avec notamment la visite de délégations d'affaires d'une vingtaine de pays. Le

salon sera scindé en deux pavillons: «El Binaa Expo», dédié aux secteurs du bâtiment, de l'immobilier et des travaux publics et «Algeria Global Industry», regroupant les secteurs de l'industrie, l'énergie, la logistique et l'export.

Le programme du salon comprend des rencontres B to B, des conférences-débat et ateliers, ainsi que des espaces d'exposition offerts aux start-up, clubs scientifiques et porteurs de projets innovants, afin de leur permettre un contact direct avec l'environnement économique et de parvenir à la concrétisation de leurs projets, indiquent les organisateurs.

### ILS NOUS ONT QUITTÉ... HIER

Bentaiba Abed, 72 ans, Les Planteurs  
Kerour Yagoubia, 85 ans, Cité Petit  
Otmani AEK, 57 ans, Centre-ville  
Idemir Med Akli, 100 ans, St Eugène

### Horaires des prières pour Oran et ses environs

27 rajab 1446

El Fedjr 06h39	Dohr 13h16	Assar 16h06	Maghreb 18h29	Icha 19h50
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



## Chlef

### Des pôles urbains en perspective

Abbad Miloud

Lors de la session ordinaire hivernale de wilaya (APW), tenue récemment, les élus ont examiné le dossier du logement, plus particulièrement le logement promotionnel aidé (LPA). Après la lecture du rapport par le président de la commission habitat et urbanisme de l'APW et lors des débats, plusieurs élus ont pris la parole pour souligner les préoccupations des citoyens en matière de logement. Ce dernier avec l'emploi et le transport constituent la préoccupation centrale de la grande majorité des citoyens de la wilaya. Parmi les points soulevés, l'absence de critères pour les bénéficiaires de logements promotionnels aidés. "L'absence de critères fait qu'il n'y a pas de transparence dans la distribution de ces logements", a affirmé un élu. Un autre a posé le problème des logements transférés de Oued Goussine à Oued Sly alors que la population en a énormément besoin, a-t-il argumenté. Pour leur part, deux élus ont attiré l'attention des responsables concernés sur la réalisation des structures d'accompagnement dans les nouvelles entités urbaines. "Elles sont nécessaires", a tenu à préciser un élu. Le



problème des logements réalisés mais non encore distribués a été également posé. Il en est de même pour le retard constaté dans la réalisation de logements.

Par ailleurs, le problème des logements inoccupés a été posé. "Certains ont bénéficié de logements sociaux mais ne les habitent pas, ils les louent à des particuliers", a affirmé un élu. Le wali dans son intervention a tenu à remercier le président de la commission et tous les membres pour le travail accom-

pli dans la préparation du dossier. Le manque de foncier, à l'instar des autres wilayas du pays, constitue une entrave pour le lancement de certains projets mais tous les efforts sont déployés pour trouver les assiettes foncières nécessaires à la réalisation des programmes de logements. Des prospections sont en cours pour réaliser des pôles de logements au niveau des grandes agglomérations à l'image de Ténès, Oued Fodda, Boukader et Ain-Merane.

## Sidi Bel Abbès

### Plus de 50 décisions de concession remises à des agriculteurs

Au total, 51 décisions de concession de droit d'usage ont été remises, cette semaine, aux agriculteurs, dans la wilaya de Sidi Bel Abbès, dans le cadre de la régularisation du foncier agricole pour une exploitation légale, selon la direction des Services Agricoles (DSA).

Selon la même source, dans le cadre de l'exécution des instructions du Président de la République, visant à atteindre l'autosuffisance dans toutes les filières agricoles, 51 décisions de concession ont été remises, cette semaine, pour l'exploitation des terres agricoles, en plus de 18 contrats de transformation

des droits d'usage en droits de concession au profit des agriculteurs de la région. Il a également été précisé que 1.120 dossiers de régularisation de l'aménagement des terres ont été approuvés, sachant que ces décisions ont pour objectif de stabiliser les agriculteurs sur leurs terres et de renforcer les efforts des autorités publiques pour réunir toutes les conditions nécessaires à l'encouragement des agriculteurs à la mise en valeur des terres et à augmenter les capacités de production. La direction des Services Agricoles a indiqué qu'elle avait approuvé 1.215 demandes déposées auprès

de l'Office national des terres agricoles, après des sorties sur le terrain de la commission mixte de wilaya. Il a également été précisé que des permis de forage de puits ont été accordés aux agriculteurs pour soutenir les moyens d'irrigation agricole. A noter que la superficie totale des dossiers régularisés dans le cadre de la conformité s'élève à 21.000 hectares, tandis que plus de 4.000 hectares de terres agricoles ont été récupérés après l'annulation de nombreux contrats de concession, dans le cadre de l'assainissement des terres agricoles de la wilaya.

## Tindouf

## Environnement : acquisition annoncée de nouveaux équipements

La ministre de l'environnement et de la qualité de la vie, Nadja Djilali, a souligné, samedi à Tindouf, que les hautes autorités du pays accordent un "intérêt particulier" à la protection de l'environnement dans les wilayas du Sud, en réalisant plusieurs projets stratégiques conformes aux normes internationales. S'exprimant lors d'une visite de travail dans la wilaya, Mme Djilali a indiqué que "les hautes autorités du pays accordent une attention particulière aux wilayas du Sud en matière de protection de l'environnement, en réalisant plusieurs projets conformes aux normes internationales, dans le but d'améliorer le cadre de vie du citoyen". Ainsi, la ministre a révélé qu'un programme d'action conjoint entre le ministère de l'environnement et de la qualité de la vie et celui des Travaux publics et des Infrastructures de base a été établi. Ce programme porte sur la création de nouvelles installations et l'acquisition d'équipements modernes au profit de ces régions, a-t-elle expli-

qué. Au cours de l'inspection des projets environnementaux, dont la plupart sont inscrits dans le programme complémentaire décidé par le président de la République pour la wilaya, Mme Djilali a indiqué que "Tindouf a bénéficié, à l'instar d'autres wilayas du Sud, de structures et d'équipements modernes, susceptibles de répondre au mieux aux besoins de la population en matière de propriété de l'environnement".

La ministre a, par ailleurs, procédé à l'inauguration d'un Centre d'enfouissement technique (CET) de déchets ménagers et assimilés, réalisé avec une enveloppe globale estimée à 250 millions de DA, dans le cadre du programme complémentaire du président de la République, sur une surface de 40 ha. Mme Djilali s'est également enquise de l'opération d'extension du CET, avant de mettre en service un incinérateur de déchets spéciaux d'une capacité de 250 kg/h, selon les explications fournies sur place.

La ministre a saisi l'occasion

pour mettre en avant l'importance des projets retenus dans le programme complémentaire, qui visent, selon elle, "à protéger l'environnement à travers l'élimination des décharges anarchiques et la réhabilitation des sites touchés, tout en réduisant les effets négatifs sur la santé publique".

En marge d'une campagne de reboisement organisée au niveau du poste frontalier algéro-mauritanien "Chahid Mostefa Benboulaïd", la ministre a annoncé qu'un programme de reboisement, baptisé "Ma voie verte", serait lancé sur les bords de toutes les routes et chemins de wilaya, avant d'être progressivement généralisé à l'échelle nationale. Mme Djilali a également attribué un lot de matériel roulant à l'entreprise locale d'aménagement urbain, avant de visiter une exposition sur l'économie circulaire, avec la participation de micro-entreprises, et de présider une cérémonie en l'honneur des lauréats du concours des quartiers les plus propres de la wilaya.

## Tlemcen

### Escroquerie et trafic de cocaïne, deux arrestations

Cheikh Guetbi

Les éléments de la brigade de lutte contre la cybercriminalité de la police judiciaire de Tlemcen ont réussi à démanteler un réseau international spécialisé dans l'escroquerie en ligne. Cette organisation criminelle transfrontalière utilisait des techniques avancées de communication pour tromper ses victimes. L'opération a été déclenchée après plusieurs plaintes de citoyens victimes d'escrocs prétendant gérer une agence de voyages. Les arnaqueurs proposaient des voyages pour le pèlerinage et autres destinations internationales, promettant la prise en charge des démarches de

visa, des billets d'avion et des réservations d'hôtel. Après les paiements, aucune réservation n'était effectuée et des artifices étaient inventés pour demander plus d'argent aux victimes. Grâce à une intervention rapide des services de sécurité, deux suspects ont été arrêtés.

La police a saisi 2,3 kg de cocaïne, trois voitures de luxe, une moto et une somme d'argent de 426 millions de centimes et 3.100 euros. Les suspects ont été présentés devant le procureur pour répondre des chefs d'inculpation de possession, de transport et de vente illégale de drogues au sein d'une organisation criminelle et de blanchiment d'argent.

## Tissemsilt

### L'installation de détecteurs de monoxyde de carbone se poursuit

Un total de 144.742 détecteurs de monoxyde de carbone ont été installés pour les clients de la Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (SADEG), dans la wilaya de Tissemsilt, selon la responsable de la communication de la direction locale de l'entreprise, Samia Saâd. Mme Saâd a précisé que l'installation des détecteurs a concerné, depuis son lancement l'année dernière, les foyers de 72.371 clients, relevant que l'opération se poursuit actuellement par les agents de l'entreprise pour inclure tous les autres clients dans les 22 communes de la wilaya, toutes reliées au réseau de gaz naturel, "par étapes et en fonction des quantités disponibles de ces appareils". Parallèlement à l'installation des détecteurs, les

agents de la SADEG effectuent des contrôles des raccordements internes au gaz et des équipements qui fonctionnent avec cette source d'énergie, souligne-t-on. La responsable a, d'autre part, fait observer que le détecteur n'est pas un substitut aux mesures préventives que chaque client doit prendre, telles que la sensibilisation, le respect des règles de sécurité et de sûreté, ainsi que la vigilance lors de l'utilisation de ce gaz essentiel à la maison. Elle a également mis en avant que l'entreprise poursuit ses efforts de sensibilisation et de prévention pour une utilisation sûre et correcte du gaz naturel en offrant des conseils pratiques aux clients, tels que l'importance de la vérification périodique de tous les équipements fonctionnant au gaz.

## Relizane

## Gaz : comment éviter le pire ?

Les agents de la Protection civile de la wilaya de Relizane ont secouru 63 personnes ayant inhalé du monoxyde de carbone, tandis que deux décès ont été enregistrés au cours de l'année 2024, selon le chargé de la communication de cette instance, le lieutenant-colonel Abbas Khamallah. M. Khamallah a précisé, en marge d'une campagne de sensibilisation, que ces personnes ont été victimes d'asphyxie et de difficultés respiratoires après avoir inhalé du monoxyde de carbone provenant de chauffe-eaux et de chauffages à l'intérieur de leurs habitations, dans diverses régions de la wilaya. Les agents de la Protection civile ont effectué 63 interventions au cours de

l'année 2024 pour prodiguer les premiers secours aux victimes et les transporter vers des établissements de santé pour recevoir les traitements nécessaires, selon la même source, qui a attribué ces accidents à une mauvaise utilisation des appareils fonctionnant au gaz, sans respecter les normes de sécurité et les conditions préventives. Il est à noter que la direction de la Protection civile de la wilaya a, récemment, lancé un programme de sensibilisation à la prévention du risque d'asphyxie au monoxyde de carbone, à travers ses neuf unités secondaires et principales dans la commune de Bendaoud, en collaboration avec plusieurs organismes et associations locales.

## Timimoun

### Un mort et trois blessés dans deux accidents de la route

Bentouba Said

Deux accidents de la circulation, survenus dimanche à Timimoun, ont fait un mort, une fillette de 03 ans, et trois blessés. Selon la protection civile de Timimoun, le premier accident s'est produit sur la RN 51, à 15 km de Timimoun, à la suite d'une collision entre un camion et un véhicule léger. Trois personnes ont été

blessées et évacuées vers l'hôpital de Timimoun. Le deuxième accident a eu lieu sur la RN 118, où une fillette de trois ans a été percutée par un camion. Malheureusement, la jeune victime n'a pas survécu à ses blessures.

Sa dépouille a été transférée à la morgue de l'hôpital de Timimoun. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de ces accidents.

**Ligue 1 - mise à jour**

## Le CRB sur le podium, le MCEB crée la sensation

**L**e CR Belouizdad a réalisé une excellente opération après avoir disposé du Paradou AC. Ce succès a permis au Chabab de s'emparer provisoirement de la troisième place, alors que le MC El Bayadh a réussi une belle sensation en allant s'imposer à Constantine face au CSC, à l'occasion de la mise à jour de la 12<sup>e</sup> journée du championnat de la Ligue 1. Dans un stade du 5-juillet, pratiquement vide, Belouizdad a exploité la venue du PAC pour se racheter de sa dernière contre-performance devant la JSK. Un but d'anthologie de Khacif a permis au CRB d'atteindre le repos avec un avantage au tableau d'affichage. Dans le temps additionnel de la première mi-temps, le gardien de but Ferrahi (PAC) a été transporté à l'hôpital après un té-

lescopage avec Kedad, le défenseur central du Chabab. En seconde période, les "Rouge et Blanc" ajoutèrent un deuxième but par le sud-africain Khanyisa avant que le PAC ne réduise la marque sur un joli tir enroulé de Kaâssis. Il s'agit de la première défaite concédée en championnat par les «Académiciens», depuis l'arrivée à la barre technique de Billel Dziri.

A la faveur de ce succès, le CRB, sans l'entraîneur Abdelkader Amrani, qui a claqué la porte, remonte à la troisième place avec 23 points, mais avec deux matchs en moins, alors que le PAC s'est éloigné quelque peu du podium. Par ailleurs, rien ne va plus pour le CS Constantine qui a concédé son deuxième revers consécutif en toutes compétitions confondues. Grande déception

chez les "Vert et Noir" qui ont payé cash la crise interne ayant frappé le club du Cirta durant la semaine précédant le match. En revanche, le MCEB a parfaitement réagi en jouant sans aucun complexe en infligeant au CSC son premier revers de la saison à domicile et signer sa troisième victoire à l'extérieur après celles réalisées face à l'Olympique Akbou et le CR Belouizdad pour grimper provisoirement à la 11<sup>e</sup> place, avec 17 points. A noter que les matchs de la mise à jour de la compétition se poursuivront la semaine prochaine, avec trois matchs au menu : USM Alger-Paradou AC (mardi 28 janvier), MC Alger-JS Saoura (mercredi 29 janvier), et CR Belouizdad-CS Constantine (jeudi 30 janvier).

M. Z.

### MC Oran

#### Abdelkader Amrani de retour au Mouloudia

**L**e Mouloudia d'Oran a finalement trouvé le successeur du coach franco-malien Eric Chelle. Il s'agit de l'entraîneur Abdelkader Amrani qui vient de quitter le CRB. Une source proche du club indique que le vice-président, Fayçal Belbachir, a trouvé un terrain d'entente avec le technicien tlemcénien. Cette nouvelle a été accueillie avec beaucoup de satisfaction et de soulagement par les milliers d'inconditionnels des "Rouge et Blanc". Cette information met fin donc aux rumeurs relatives à la venue d'un entraîneur étranger puisque, selon nos sources, les responsables du club, à leur tête le président du conseil d'administration, Chakib Ghoumari, sont parvenus à convaincre Abdelkader Amrani qui a déjà travaillé au MCO mais qui a été contraint de mettre la clé sous le paillason avec un différend avec Rafik Cherrak. En somme, cette nomination permettra certainement aux dirigeants de s'occuper d'autres dossiers surtout que le retour d'Amrani fait l'unanimité au sein du public mouloudéen. A propos de la nouvelle composante de l'encadrement technique, la question n'a pas été encore tranchée d'une manière définitive. A propos de l'effectif, le MC Oran a enregistré jusqu'à présent l'arrivée de sa première recrue hivernale, Bourdim (ASO Chlef). La problématique réside dans la liste des libérés. On croit savoir que jusqu'à l'heure actuelle, la direction est parvenue à résilier le contrat du joueur ivoirien, Sery Gnoleba, pour insuffisance technique. Pour renforcer



le groupe, le MCO est dans l'obligation de dégraisser l'effectif. On vient d'apprendre que certains joueurs refusent de résilier leur contrat, ce qui pourrait mettre le club dans l'embarras. Yanis Hamache, qui n'a pas joué une minute durant toute la phase aller a signé son retour au club pour rejoindre ses coéquipiers aux entraînements. Ce qui signifie clairement qu'il n'est pas prêt à

céder sa place. C'est le cas des Bakoo, Sylla, Bousalem, Ardji, Benamara, Aggoun et bien d'autres. Voilà un dossier épique à régler pour la direction du club en tenant compte de la situation financière de la société Hyproc.

A présent, la préparation bat son plein pour le match retard contre le CRB en attendant le match de Coupe d'Algérie contre l'USMH.

M. Zeggai

### CAN 2025 - Cérémonie de tirage au sort aujourd'hui Plusieurs légendes africaines présentes

**L**a Confédération africaine de football a annoncé la présence de plusieurs légendes africaines à la cérémonie de tirage au sort de la Coupe d'Afrique des Nations, prévue aujourd'hui. L'Egyptien Essam El Hadary, le Camerounais Patrick Mboma, le Tunisien Aymen Mathlouthi, le Malien Momo Sissoko et l'Ivoirien Gervinho vont assister à ce grand évènement sportif. Selon la CAF, ces légendes, véritables ambassadeurs de leurs nations et du football africain dans son ensemble, apporteront une aura particulière au tirage au sort de la CAN. «L'histoire riche de la CAN s'est construite grâce à des

performances mémorables et des exploits d'exception. Les légendes présentes ont marqué cette compétition de leur empreinte», souligne l'instance dirigeante du foot africain. La cérémonie va démarrer à 19h 00 (heures algériennes) et verra la participation des délégations des 24 nations qualifiées. Les 24 équipes qualifiées, dont l'Algérie, seront réparties en six groupes de quatre. A l'issue de la phase de groupes, les deux meilleures équipes de chaque poule, ainsi que les quatre meilleures troisièmes, accéderont aux huitièmes de finale. Le coup d'envoi de la CAN 2025 sera donné le 21 dé-

cembre 2025, tandis que la finale aura lieu le 18 janvier 2026. La précédente édition de la CAN s'est déroulée en Côte d'Ivoire et avait été remportée par les Eléphants de Côte d'Ivoire contre le Nigéria (2-1).

#### Voici la liste des 24 équipes qualifiées pour cette édition

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Maroc, Mozambique, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

### La vie des clubs

#### MC Alger : l'ivoirien Ouattara de retour

**A**près huit mois d'absence, l'attaquant ivoirien du MC Alger Romaric Ouattara, remis d'une blessure au genou gauche, a repris l'entraînement collectif,

à l'occasion de la séance effectuée au centre «Abderrahmane Aouf-Baba Hamouda» à Zéralda (Alger). Ouattara (20 ans) s'était blessé la saison dernière en disputant une balle avec un joueur adverse, lors du match en déplacement face à l'USM Khenchela, le 11 mai 2024, pour

#### ES Sétif : deux Africains et un émigré en renfort

**L**'Entente Sétifienne a officialisé la signature de plusieurs nouveaux joueurs lors de ce mercato hivernal. On annonce l'arrivée de l'attaquant nigérian Kingsley Eduwo (ex-Club Africain) pour une durée d'un an et demi. Eduwo, qui a évolué dans plusieurs clubs africains et du Golfe, dont le CS Sfaxien, l'Espérance de Tunis et Al-Arabi et le Club Africain, apporte avec lui une solide expérience et une polyvalence offensive. Cependant, des perfor-

mances jugées en dessous des attentes ont conduit à une rupture à l'amiable avec le club tunisien, ouvrant la porte à un nouveau chapitre dans sa carrière. Le deuxième est Mohamed Karim Bouhmidi, un attaquant émigré, ayant porté les couleurs de Marignane-Gignac FC. Enfin, la troisième recrue est le Burkinafabe Clément Pitroipa de l'AS Douanes, considéré comme l'un des meilleurs joueurs du championnat de son pays.

### Ligue 2 : Centre-Est Le duel à distance entre le MBR et l'USMH continue

**L**es rencontres de la 16<sup>e</sup> journée du groupe Centre-Est de la Ligue 2 ont été marquées par les succès du leader le MB Roussel, et son dauphin, l'USM Harrach, qui ont creusé l'écart sur leurs poursuivants dans la course à l'accession, alors que l'US Souf battue une nouvelle fois à domicile semble se dirige tout droit vers le palier inférieur. En déplacement chez la formation l'IB Khemis El Khechna, le MB Roussel a décroché sa 12<sup>e</sup> victoire de la saison en s'imposant sur le score de 1 à 0 au cours d'un match marqué par de graves révélations du coach Bousbia de l'IRBKEK qui a gravement accusé l'arbitre du match. Ce succès permet aux protégés du nouvel entraîneur Abdelkader Lamine Zemmouri de préserver leurs cinq points d'avance sur leurs dauphins Harrachis, qui n'ont pas éprouvé de grandes difficultés pour s'imposer à domicile face à la lanterne rouge l'US

Souf. Derrière le duo de tête, l'USM Annaba (3e, 28 pts) a encore laissé filer des points précieux dans la course à l'accession, en s'inclinant (0-1) face au MSP Batna sur un penalty contesté par les Bônois. Le HB Chelghoum Laïd, vainqueur sur le même score contre le MO Constantine, s'est remonté à la septième place en attendant la suite de la compétition. Dans le bas du classement, la JSD Jijel a réalisé la bonne opération du week-end en allant s'imposer chez l'Olympique Magrane, tout comme l'IRB Ouargla, après sa victoire (1-0) contre JS Bordj Menaiel, qui occupe la place de premier relégable avec 16 points. Cette 16<sup>e</sup> journée a également été marquée par la victoire de l'US Chaouia dans le derby des Aurès devant CA Batna. Cette victoire de l'USC (21 pts) permet à la formation d'Oum Bouaghi de partager la 10<sup>e</sup> place avec le NRB Telegma.

## Tourisme

## L'IA s'invite dans les restaurants

**Côté cuisine, elle permet de mieux gérer les stocks ou de préparer des recettes plus rentables, côté salle, elle peut anticiper le nombre de clients: l'intelligence artificielle s'invite chez les restaurateurs avec de nombreuses promesses.**



Plusieurs jeunes pousses sont venues présenter leurs solutions au Salon international de la restauration, de l'hôtellerie, et de l'alimentation (Sirha), qui tient sa 22e édition à Lyon. «Les métiers de la restauration peuvent être très pénibles, on veut leur faciliter la vie», souligne à l'AFP Laurent Scheinfeld, cofondateur de l'appli Menu, primée au Sirha. «On choisit une recette dans la base de données, on la personnalise et l'IA nous donne le coût de la portion et son prix de vente pour être rentable, en se basant sur le prix des matières premières actualisé chaque jour, comme à la Bourse», détaille-t-il.

«Si un ingrédient augmente trop, on peut le remplacer pour être de nouveau rentable», poursuit l'entrepreneur.

neur, qui estime que sa base de données de recettes, «générées par IA et vérifiées par un chef», peut servir de source d'inspiration.

## VERDIR

L'IA peut aussi servir à «verdir» les menus. C'est ce que propose Fullsoon, en mesurant l'empreinte carbone des recettes et en proposant plusieurs leviers pour la réduire: ingrédients alternatifs, temps et modes de cuisson, transport des matières premières...

«C'était une demande de nos clients», précise à l'AFP Hassan-Ali Chaudhary, fondateur de cette entreprise créée pour réduire le gaspillage alimentaire.

Comment fait-elle? Grâce à un

modèle prédictif qui permet aux restaurateurs d'anticiper sur deux semaines le nombre de clients qu'ils auront et les commandes nécessaires pour les servir «avec une précision de 95%».

«On récupère chaque jour tous les tickets de caisse pour connaître les habitudes des clients et on intègre un certain nombre d'éléments extérieurs comme la météo, d'éventuels événements sportifs...», explique cet ancien spécialiste de la data au sein du groupe hôtelier Accor, premier client et actionnaire minoritaire de sa start-up.

Sa solution permet, selon lui, de réduire de 30% le gaspillage alimentaire mais n'est utile que pour les «gross» clients, soit «à partir de trois ou cinq établissements».

## LIMITER LES ERREURS

Contre le gaspillage alimentaire, Choco, autre start-up utilisant l'IA, mise sur la prise de commandes: «beaucoup de chefs griffonnent leurs commandes sur un bout de papier, sur un carreau de cuisine ou en laissant une note vocale. On entraîne notre technologie à reconnaître et transmettre ces commandes aux fournisseurs», explique le cofondateur Grégoire Ambroselli.

«On a 99,9% de taux de succès. En limitant les erreurs de saisie de commande, on réduit le gaspillage», assure-t-il.

Autre avantage: alors qu'il y a énormément de non-francophones dans les cuisines des restaurants,

les commandes peuvent être passées dans n'importe quelle langue grâce à l'outil de traduction, précise-t-il. L'IA peut aussi intervenir côté salle: le site de réservation The Fork lance un nouvel outil censé détecter les clients susceptibles de ne pas honorer leurs réservations.

Le modèle prédictif prend en compte plusieurs critères comme l'historique des réservations, la typologie du client (nouveau ou habitué), son comportement sur la page du restaurant...

## OPTIMISATION... ET L'ÉMOTION ?

Et qu'en pensent les principaux intéressés?

«Il y a une sorte d'ambivalence sur la crainte de perdre son authenticité tout en ayant l'idée qu'il faut s'en saisir, que ça ouvre des tas de possibilités auxquelles on n'avait pas pensé», estime Johanna Edelbloude, directrice académique à l'Institut Lyfe (ex-institut Paul Bocuse), qui compte intégrer l'IA dans ses programmes à la rentrée 2025.

Un pas déjà franchi par sa concurrente, l'Ecole Ducasse, qui propose en outre une formation spécifique sur «l'IA au service de l'innovation culinaire».

«On n'est plus très loin de l'application qui va optimiser toute la chaîne, de la commande au menu, ce qui permettra de gagner en fluidité» et de se concentrer sur la cuisine, prédit Frédéric Loeb, expert en tendances dans la restauration.

Mais «il y a un truc que l'IA ne mesure pas, c'est l'émotion, tempère Luc Dubanchet, directeur du Sirha. Et dans un restaurant, c'est essentiel».

Népal  
Sur la voie des routes en plastique recyclé

Les voitures qui filent le long de certaines rues de Pokhara, au centre du Népal, roulent sur un bitume un peu plus «vert» que les autres. Il incorpore des déchets plastiques, petite contribution du pays à la lutte contre la pollution.

Selon la Banque mondiale, les agglomérations du petit Etat himalayen produisent environ 4.900 tonnes de déchets solides par jour, dont 13% de plastique qui finissent à la décharge. Si les plastiques à forte valeur ajoutée, comme les bouteilles, sont recyclés,

d'autres, tel que les contenants multicouches, le sont difficilement.

De jeunes entrepreneurs népalais y ont vu une opportunité commerciale et l'occasion de participer à l'effort mondial engagé pour réduire la pollution plastique, qui envahit océans et sols et s'infiltra dans le corps humain. «Une route en plastique peut utiliser même des plastiques de faible valeur», explique Bimal Bastola, créateur de l'entreprise Green Road Waste Management à l'origine de l'initiative.

## Publicité

الديوان العمومي للأستاذ غيثري حسين  
محضر قضائي - تلمسان - 04 زاوية مسحوب نور الدين و ابن خميس تلمسان  
خلف البريد المركزي (Grande Poste)  
فاكس : 044-97-10-14 / 0673-30-08-50

إعلان بالبيع بالمخاومة المختومة فقط  
الأربعاء 05 فيفري 2025

A 10H00 : au siège de la BADR GRE Tlemcen

Lot	DESIGNATION	OBS
LOT N°01	-Coffre-fort - groupe électrogène 10 KVA -Mobiliers et matériels de bureau - matériels informatiques - climatisateurs - caisses automatiques et divers	-Visite à BADR Sebdou -Visite à Sidi Abdelli (Voir Listing)

شروط البيع: المعهودة والمشار إليها في دفتر الشروط - للمشاركة في المزايدة وزيارة العتاد يلزم اقتداء دفتر الشروط من مكتبي المختار القضائي مقابل دفع مبلغ 1000 دج  
المختار القضائي مقابل عن كل ضمان مؤقت عن كل حصة كما هو مبين في دفتر الشروط - وآخر أجل لإيداع التعاهدات المختومة يوم قبلي موعد المزايدة قبل الساعة 16:00 - لا يقبل أي تعديل يوم المزايدة  
للأسفار يرجى الاتصال بالمكتب أو الأرقام التالية : Tel/Fax : 044.97.10.14 / MOB : 0673.30.08.50

## المختار القضائي

الديوان العمومي للمختار القضائي - الأستاذ بن عبد الله الهواري، المختار القضائي لدى محكمة أربزيو، مجلس قضاء وهران  
الكان مكتبه بالشارع الرابع للحدائق ع 05 رقم 02 أربزيو - الهاتف: 0673 25 57 99  
إعلان عن بيع منقولات مادية معقية من الخدمة بالمخاومة يوم 2025/02/10  
بناء على طلب مؤسسة سورفيرت الهزازي الكان مكتبه لدى محكمة أربزيو الكان مكتبه بالعنوان المذكور أعلاه، أنه متجرى عملية بيع بالمخاومة، حيث يقتصر البيع على الحاصلين على رخصة إقتناء البوريا المصنفة (الصنف الثاني) وذلك يوم 10 فيفري 2025 على الساعة 14:00  
نوازا.

## التعier ن

1100 طن / أي ألف و مائة طن من مادة البوريا المصنفة (الصنف الثاني)  
كلن البيع: مقر المؤسسة الكان بعي POINT DU JOUR شارع الولاية رقم 32 تجزئة 387 أيلو 83 وهران بتاريخ المشار إليه أعلى.  
كلن الزرقاء: مقر مؤسسة سورفيرت PARC SORFERT الكانة بالمنطقة الصناعية أربزيو.  
شروط البيع: أيلو بدون تسمان و على حالاته - سحب دفتر الشروط ايجاري للمشاركة في عملية البيع مقابل مبلغ: 2.000.00 دج - زيارة العتاد تكون برسخة مسحية  
بيان الحضور الشخصي: دفع مبلغ الضمان ضروري - الأطراف تكون إلا للأشخاص الذين أودعوا الأطراف المعنونة مع المختار القضائي

«Nous avons constaté que ces plastiques peuvent servir de matière première et remplacer en partie le bitume» traditionnel, ajoute-t-il. Dans leur centre de tri, les paquets de nouilles, de biscuits et autres en-cas sortis des poubelles défilent sur un tapis roulant avant d'être déchiquetés en confettis.

Depuis les années 2000, l'Inde, voisine du Népal, est en pointe en la matière.

## COÛTS RÉDUITS

En 2015, le gouvernement du pays le plus peuplé de la planète a rendu obligatoire l'utilisation de déchets plastiques pour la construction des routes dans un rayon de 50 km autour des villes. D'autres pays d'Asie du sud, dont le Bhoutan et le Bangladesh, testent également cette technique.

Lenrobé qui recouvre traditionnellement les routes est fabriqué en chauffant un mélange de graviers et de bitume à 160 degrés Celsius. La variante utilisée au Népal et ailleurs remplace les graviers par des agrégats de plastique. Un kilomètre de route de 3,75 m de large et de 30 cm d'épaisseur requiert ainsi 2 tonnes de plastique.

«Cette méthode réduit les besoins en matières premières fraîches et les coûts, et les routes résistent mieux à l'eau et affichent une durée de vie plus longue», affirme M. Bastola. Selon des études, elles seraient deux fois plus durables que les chaussées traditionnelles. A l'échelle mondiale, seuls 9% des déchets plastiques sont recyclés, 19% incinérés et près de la moitié finissent leur vie dans des décharges, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La production mondiale de polymères synthétiques - les éléments constitutifs des plastiques - a triplé de 2000 à 2019 pour atteindre 460 millions de tonnes.

Si rien n'est fait, elle pourrait encore tripler d'ici 2060, anticipe l'OCDE. Le plastique qui s'accumule dans l'environnement n'est pas biodégradable, il met des centaines d'années à se décomposer et se désagrège en minuscules particules qui envahissent tout.

Pour M. Bastola, il est essentiel de promouvoir les routes en plastique pour rendre le recyclage de ce matériau de faible valeur économiquement viable.

A ce jour, son entreprise n'a «pavé» qu'un peu plus de 1,5 km de routes en plastique.

«Cela se fait à petite échelle, nous devons passer à la vitesse supérieure», dit-il. «Nous devons mettre en place des projets au niveau gouvernemental». Un projet pilote est prévu cette année dans la capitale Katmandou, à un carrefour.

«Le Népal souhaite tester cette technologie dans le cadre de projets pilotes, mais pour aller plus loin, nous avons besoin de normes gouvernementales pour en garantir la qualité», explique Arjun Nepal, ingénieur de la direction des routes à Katmandou.

Mais la Banque mondiale reste prudente. «Si les premiers projets sont encourageants, d'autres études sont requises pour mesurer les émissions (de CO2) pendant la construction des routes (...) et évaluer leur état une fois hors service», juge Valerie Hickey, en charge du changement climatique.

En dépit de ces réserves, le défenseur de l'environnement népalais Bhushan Tuladhar y voit une formidable opportunité pour son pays. «Pour un pays en développement comme le Népal, il s'agit d'une solution facile à mettre en oeuvre pour résoudre simultanément deux problèmes: la nécessité de construire des routes solides et la gestion des déchets plastiques».

Le Népal a interdit en 2021 l'usage des sachets plastiques d'une épaisseur inférieure à 40 microns, mais cette règle n'est pas strictement appliquée.

Le plastique qui s'accumule dans l'environnement n'est pas biodégradable, il met des centaines d'années à se décomposer et se désagrège en minuscules particules qui envahissent tout.

# COMMUNICATION

## PUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville  
Direction des Équipements Publics  
Wilaya de Tizi Ouzou

16 JAN. 2025

N°103... / DEP /2025

### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

CARTE D'IMMATRICULATION 0002 140 15001770

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 de 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations du service publics.

Après l'analyse et l'évaluation des offres, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N°35/2024 du 19/12/2024 concernant :

#### Projet : Réalisation d'une Piscine de Proximité à MAHDIA (Tranche ferme-Tranche Conditionnelle) «Lot Unique»

N° du pli	soumissionnaire	Note Technique	Montant Du marché (DA)	Délai Propose	Critère de choix	NIF
01	GROUPEMENT BAK EURL FERIHI SAHRAOUI +EURL KAAANAB ABDELKADER	TF	MT proposé (DA)	T.FERME 12 Mois	Moins disant	002038070256823
			T.FERME 98 792 057.84			
			T.CONDITIONNELLE 78 042 584.76			
			<b>TOTAL TTC 176 834 606.60</b>			
			MT corrigé (DA)			
		TC	T.FERME 98 889 161.84	T.CONDITIONNELLE 06 Mois		
			T.CONDITIONNELLE 80 098 904.76			
			<b>TOTAL TTC 178 988 066.60</b>			

Les soumissionnaires Non Retenus peuvent introduire leurs Recours dans un délai de dix (10) Jours à Compter de la Publication du Présent avis d'attribution Provisoire du Marché.

Aussi les Soumissionnaires qui Souhaitent Prendre Connaissance des Résultats détaillés de l'évaluation de leurs Candidatures, offres Techniques et Financières à se Rapprocher de Nos Services au plus Tard Trois (03) Jours à compter du premier Jour de la publication de l'attribution Provisoire du Marché pour leur Communiquer ces Résultat par écrit.

*Directeur*

ANEPE N° 2531001054 Le Quotidien d'Oran 27/01/2025



Compagnie d'Assurances des Hydrocarbures  
Spa au capital de 15 000.000.000 DA

#### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°001/DRORAN/2025

La Compagnie d'Assurances des Hydrocarbures (CASH Spa) lance un appel à manifestation d'intérêt pour la location d'un local pour usage commercial dans la Wilaya de RELIZANE.

Le présent avis s'adresse aux particuliers et promoteurs immobiliers propriétaires de biens situés dans la Wilaya de RELIZANE.

Le local destiné à abriter une agence commerciale Cash doit répondre aux critères ci-dessous :

- Situé sur une artère principale et commerciale,
- Occupe le niveau Rez de chaussée.
- Dispose d'une aire de stationnement.
- La superficie comprise entre 80 et 120m<sup>2</sup>

Les particuliers et promoteurs immobiliers intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt, peuvent proposer un ou plusieurs locaux dans la Wilaya ciblée et sont invités à fournir leurs dossiers comportant les pièces suivantes :

- Copie acte de propriété et du livret foncier,
- Descriptif détaillé du local proposé à la location,
- Une proposition financière
- Coordonnées complète du propriétaire avec numéros de téléphone.

Les dossiers doivent être déposés à l'adresse indiquée ci-dessous, l'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne porter que la mention suivante :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°001/DRORAN/2025  
« LOCATION D'un local pour usage commercial dans la commune De RELIZANE  
Direction Régionale d'Oran  
Centre des conventions d'Oran les Genêts chemin de wilaya route 75 -Oran

La date de dépôt des dossiers est fixée à vingt (20) jours à compter de la date de la première parution de l'avis de presse dans un quotidien Régional. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (Vendredi ou Samedi), cette date sera reportée au jour ouvrable suivant.

Pour toute information complémentaire au sujet du présent appel à manifestation d'intérêt, les particuliers et promoteur immobiliers intéressés s'adresseront au Département Administration et Finances de la Direction Régional d'Oran aux numéros suivants :

041621354  
041621387  
0770542831

ANEPE N° 2531100075 Le Quotidien d'Oran 27/01/2025

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'AÏN TEMOUCHENT  
DAÏRA D'AÏN TEMOUCHENT  
COMMUNE DE SIDI BEN ADDA  
NIF : 098446125131328 , n° 54002

### AVIS D'APPÉL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMAL N° 01/2025

L'APC de SIDI BEN ADDA, lance un AVIS D'APPÉL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMAL pour réaliser le PROJET :

Réalisation et rénovation de l'éclairage public en LED sur 2.4 KM à Sidi Ben Adda les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès la commune de sidi ben adda /bureau marché, contre un paiement de 5 000,00 da de droit de reproduction.

#### Condition De Participation Et D'éligibilité

Peuvent participer au présent avis d'appel d'offres :

- Toute entreprise ou groupement d'entreprise qui ont la certificat de qualification et de classification professionnelles dans le domaine de Travaux publics et classée à la catégorie trois (03) et plus en Travaux public comme Activité principale avec code d'éclairage.
- Le soumissionnaire doit obligatoirement présenter au moins trois (03) attestations de bonne exécution de même nature délivrée par les maîtres d'œuvre public.

- les offres doivent comporter un dossier de candidature ,une offre technique et une offre financière conformément aux l'article 67 du décret présidentiel N° 15-247 DU 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

#### Dossier de l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales ;

Présentation des offres :

- Le soumissionnaire est tenu de présenter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière sous plis distincts dont le contenu sera clairement indiqué sur l'enveloppe.

#### Dossier de candidature contiendra

- Déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) rempli, daté et signé ;

- Déclaration de probité (selon modèle ci-joint) rempli, daté et signé ;

- Les Statuts pour les sociétés ;

- Bilans fiscaux des trois dernières années 2021, 2022 et 2023 visés par les impôts ;

- Références bancaires ;

- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;

- Certificat de qualification et de la classification professionnel dans le domaine de travaux public catégorie 03 et plus et en cours de validité ;

- attestations de bonne exécution des travaux de même nature délivrées par les maîtres d'œuvre publics ;

- Moyens matériels joindre obligatoirement des cartes grises ou reçu de dépôt en cours de validité au nom du soumissionnaire et assurances valide pour les engins roulants, pour le matériels qui ne nécessitant pas la carte grise : joindre le P.V de constat d'huisser de l'année en cours ou les factures d'achat délivré par le fournisseur (photo copie).

- Moyens humains (Le personnel est justifié par les diplômes et l'attestation d'affiliation auprès de la CNAS de l'année en cours au nom des ouvriers et l'encadrement technique.

- Quitteance du paiement de cahier des charges.

#### L'offre technique contiendra:

- La déclaration à soucrire remplie paraphe et signée ;

- Le projet d'œuvre rempli, paraphe et signé portant la mention lu et accepté manuscrite ;

- Le planning de réalisation des travaux ;

- La Mémoire technique justificatif remplie paraphe et signée.

#### L'offre financière contiendra:

- Lettre de soumission remplie paraphe et signée ;

- Bordereau des prix unitaires (BPU) rempli daté et signé ;

- Détail quantitatif et estimatif (DQE) rempli daté et signé

Le dossier de candidature ,l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet d'un avis d'appel ouvert ainsi que la mention « dossier de candidature »

« offre technique » ou « offre financière »selon le cas ,ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention « à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimal N° 01/2025 l'objet de l'avis d'appel d'offre » suite à l'article 67 du décret présidentiel mentionné ci-dessous.

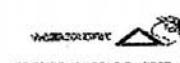
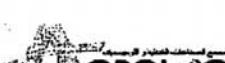
- la validité des offres est fixé à 105 jours (90j+15j). Le délai du dépôt des offres est fixé à 15 jours à partir de la 1<sup>er</sup> date parution dans les journaux , ou BOMOP de 08h00 jusqu'à 12h00 . La séance d'ouverture des plis se tiendra le même jour à 14h00 au niveau du siège APC de Sidi Ben Adda , si ce jour coïncide un jour férié ou un jour de repos légal , la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant .

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires à assister à la séance d'ouverture des plis au niveau du siège APC DE SIDI BEN ADDA

Sidi Ben Adda le ..., 2025, ..., 1.5.....

Le Président De L'assemblée Populaire Communale

ANEPE N° 2531001099 Le Quotidien d'Oran 27/01/2025



### SPA Au Capital Social 480.000.000 DA

Email SPACAMILA@YAHOO.FR  
0660 74 25 08

#### Avis de Consultation Restreinte Avec exigences de capacités minimales N°0001/2025

La SPA Tikouya Vic lance une consultation Restreinte pour l'acquisition d'emballage de support des œufs (Alvéole) au titre de l'exercice 2025 au profit de l'UOC Ouled Hamla, selon les caractéristiques techniques suivantes :

Quantité	Alvéole	Couleurs	Type
Min : 1 700 000 Alvéoles	Plateaux à alvéoles de 30 œufs	Blanche	Universal 14 LBS
Max : 2 000 000 Alvéoles		Et Mauve	Universal 15,5 LBS
			Universal 16 LBS

Les entreprises agréées, intéressées par cette offre sont priées de déposer leurs offres financières dans une enveloppe fermée et anonyme avec des échantillons de chaque type de produits au niveau de la direction générale de la SPA Tikouya Vic sise à l'Unité Poulette Démarrée Telegma Route de Constantine m'cheta s'mara telghma wilaya mila.

Les personnes habilitées sont priées de se munir d'une copie du registre de commerce et le cachet rond de l'entreprise soumissionnaire.

Le dernier délai de dépôt des offres est fixé à huit (08) jours à partir de la première parution dans les quotidiens nationaux à 10 heures et doit s'effectuer à l'adresse sus indiquée sous plis ferme anonyme.

L'ouverture des plis se fera le dernier jour du dépôt des offres à 13 heures.

Dans le cas où la date de dépôt des offres coïncide avec un jour férié la date de dépôt et d'ouverture se fera le jour suivant.

SPA Tikouya Vic - G.A.E - ORAVIE  
Direction Générale Telegma

ANEPE N° 2525100036 Le Quotidien d'Oran 27/01/2025

## PUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville  
Direction des équipements Publics  
Wilaya de Tizi Ouzou

16 JAN 2025

N° 179 / DEP /2025

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

CARTE D'IMMATRICULATION 0002 140 15001770

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 de 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations du service publics.

Après l'analyse et l'évaluation des offres, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N°33/2024 du 19/12/2024 concernant :

### Projet : Réalisation d'une Piscine de Proximité à AIN D'HEB (Tranche ferme-Tranche Conditionnelle) « Lot Unique »

N° du pli	soumissionnaire	Note Technique	Montant Du marché (DA)	Délai Propose	Critère de choix	NIF
			Mt proposé (DA)			
			T.FERME 101 138 123.80	T.FERME		
			T.CONDITIONNELLE 132 442 257.70	10 Mois		
			TOTAL TTC 233 580 399.50			
05	SARL BELHAZI Gérant BELHAZI LAARADJ	TF 67.00	MT corrigé (DA)		Moins disant	002314042399786
		TC 62.00	T.FERME 101 780 723.80	T.CONDITIONNELLE		
			T.CONDITIONNELLE 131 384 365.70	10 Mois		
			TOTAL TTC 233 165 089.50			

Les soumissionnaires Non Retenus peuvent introduire leurs Recours dans un délai de dix (10) Jours à Compter de la Publication du Présent avis d'attribution Provisoire du Marché.

Aussi les Soumissionnaires qui Souhaitent Prendre Connaissance des Résultats détaillés de l'évaluation de leurs Candidatures, offres Techniques et Financières à se Rapprocher de Nos Services au plus Tard Trois (03) Jours à compter du premier Jour de la publication de l'attribution Provisoire du Marché pour leur Communiquer ces Résultat par écrit.

### Directeur

ANEPE N° 2531001047 Le Quotidien d'Oran 27/01/2025

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville  
Entreprise Nationale de Promotion Immobilière  
NIF 000916098323607

### AVIS D'APPÉL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°04/DRO/ ENPI/2025

L'Entreprise Nationale de Promotion Immobilière (DRO) lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour Etude et réalisation des travaux En Tous Corps d'Etat y compris VRD de 100 logements promotionnels Libres en R+4 sis à Gdyel Wilaya Oran. Le présent avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse aux entreprises nationales, publiques ou privées, agissant seule ou en association, qui remplissent les conditions ci-dessous; peuvent soumissionner :

1) Capacités professionnelles : Qualifié à la catégorie Cinq (05) ou plus, dont l'activité principale Bâtiment en cours de validité.

2) Capacités financières : Ayant réalisé un minimum de chiffre d'affaires moyen durant les trois années (2020, 2021 et 2022) ou (2021, 2022 et 2023) : supérieur ou égale à 200.000.000 DA justifié par des bilans comptables certifiés ou certificat C20 des années y afférentes.

3) Références professionnelles : Ayant réalisé un projet de logements portant Etudes et Réalisation en TCE d'un seul tenant de 80 Logements et plus ou avoir réalisé un projet de réalisation en TCÉ de 100 logements et plus ou un cumul de réalisation de 160 logements et plus ou un projet d'équipement Public portant « Réalisation net/ou étude et réalisation » de toute nature, de catégorie « C ». Ces références doivent être justifiées par une attestation de bonne exécution délivrée par des Maîtres d'Ouvrages publics.

#### Capacités technique :

Disposant d'un organisme interne de :

• Etudes d'Architecture et Contrôle de la qualité :

Disposant d'un engagement avec un Bureau d'étude agréée ayant établi une étude de 50 logements et plus ou un projet d'équipement Public portant Etude de toute nature, de catégorie « B » justifié par des attestations de bonne exécution.

#### Moyen humain :

Un chef de projet de profil :

Architecte ou Ingénieur ou Master en Génie Civil ou Architecture, justifiant d'une expérience de 03ans ou plus Justifié par les pièces administratives et réglementaires y afférent à savoir diplômes attestation d'affiliation CNAS, CASNOS, CV, et les certificats de travail

• Présentation d'un engagement de réalisation en brigade de 3x8

• Moyen matériel : L'entreprise doit justifier les moyens suivants par des copies des cartes grises ou PV d'huisser de justice ou PV d'expert d'automobile agréé auprès du tribunal datant moins de douze mois, et les certificats d'assurance en cours de validité :

• Moyen de production de béton (centrale à béton ou contrat de fourniture de béton).

• Une (01) Grue mobile ou fixe.

• Un camion (10) T ou plus.

• Un (01) Malaxeur.

4) Défai global de l'opération (étude et réalisation) : Toute offre dans le délai proposé étude et réalisation est supérieure à Onze (11) mois, sera Rejetée.

5) Sont éliminés les entreprises ayant fait l'objet d'une résiliation aux torts avec l'ENPI et ses filiales.

**NB : Les moyens humains et matériels ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à la notation lors de l'évaluation de l'offre technique.**

- Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfait, l'offre sera rejetée systématiquement après épuisement de la procédure de complément de dossier de candidature.

Les entreprises intéressées par le présent avis sont invitées à retirer le cahier des charges auprès de la Direction régionale Ouest, contre paiement auprès du comptable de la direction d'une somme de 5.000,00 DA (contre un reçu de versement) représentant les frais de reproduction non remboursables.

#### Modalité de présentation de l'offre :

1/ Le dossier de candidature : Le dossier de candidature doit être inséré dans une enveloppe fermée portant la mention " Dossier de candidature " contenant les documents préciser dans le cahier des charges.

2/ L'Offre technique : L'offre technique doit être insérée dans une enveloppe fermée portant la mention " Offre technique " contenant les documents précisés dans le cahier des charges.

3/ L'Offre financière : L'offre financière doit être insérée dans une enveloppe fermée portant la mention " offre financière " contenant les documents précisés dans le cahier des charges.

Présentation de l'offre : le soumissionnaire doit présenter l'offre comme suit :

Les trois enveloppes (dossier de candidature, offre technique et offre financière) devront être insérées dans une seule enveloppe extérieure anonyme et fermée ne portant que la mention suivante :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR RÉGIONALE OUEST

ENTREPRISE NATIONALE DE PROMOTION IMMOBILIÈRE - E.N.P.I

AVIS D'APPÉL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°04/DRO/ ENPI/2025  
ETUDE ET RÉALISATION DES TRAVAUX EN TOUS CORPS D'ETAT Y COMPRIS VRD DE 100 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES EN R+4 SIS À GDYEL WILAYA ORAN.

#### SOUMISSION A OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

La durée de préparation des offres est fixée à Vingt et un (21) jours jusqu'à 12.00 heures à partir de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'offre devra être déposée auprès la direction régionale de l'ouest sis Rond-point des Castors wilaya d'Oran.

Le dernier jour de la durée fixée pour la préparation des offres de 08.00 heures du matin et 12.00 Heures.

L'ouverture des offres aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres à 13.00 heures, en séance publique, au siège de la direction régionale de l'ouest.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois mois à partir de la date de dépôt des offres.

ANEPE N° 2531001173 Le Quotidien d'Oran 27/01/2025

## EMPLOIS

## APPARTEMENTS

■ Entreprise recrute des mains-d'œuvre, peintres, électriques, maçons, plombiers, expérience exigée, salaire selon compétence – Tél : 0560.36.63.56 – 0550.16.40.04

■ Entreprise de promo recrute des architectes et ingénieurs en Génie civil, exp min 5 ans, salaire selon compétence – Tél : 0550.16.40.04- 0560.70.20.06

■ Importante Entreprise de travaux publics cherche, pour les besoins de l'entreprise, le poste suivant : Ingénieur en Hydraulique avec ou sans expérience. Nous envoyer CV eurlafaf@gmail.com

■ Particulier cherche femme de ménage à Oran. Tél : 0673.48.44.06

■ Vends des apparts promotionnels F3-F4-F5, cuisine équipée, box de voiture à Akid Lotfi- Belgaïd-Hippodrome – lycée Lotfi, Cité Petit – Tel : 0772.43.37.38 – 0660.88.46.15

■ Echange / A vendre bel F3, 2 façades, 90 m², social 1<sup>er</sup> main, à Hassi Benokba, contre F2 à Oran ou environs – 0699.24.48.97

■ Vds F2, 71,4 m², 1<sup>er</sup> et dernier étage – Vds 70 m² MM en ruine Boulanger - Loue F4, 3<sup>e</sup> étage Yasmine I – Tél : 0770.50.67.57-041.24.14.41

■ A vendre F4, rdc, très bon état 80 m², au 31 bloc Q cité Sidi Cheikh Saïda, équipé pour cabinet médical – tél : 0792.58.32.05- 0560.83.57.20

■ Vend F4, r-c-h, superficie 90 m², 3 balcons, 2 façades à Misserghine. Tél : 0699.67.94.50 – Visite le vendredi matin

■ V/loue/ éch à Tiaret C/V C/Sim à Oran F6, act 03 fac e/o/sud, cour comm 3.000 m² dans cité clôt par 04 bt, près tout commo+ park à gard loue F2, dans RDC villa + jardin entre indép. Police+PTT+hammam+école + CEM + univ+ superette + bus 02 sens vers C/Ville – Mob : 0557.74.60.91/ 0558.29.57.69

## PENSÉE



On dit souvent qu'avec le temps les souffrances s'estompent mais la douleur est toujours aussi vive.  
Notre bien-aimé Hadj LEKOUN Kada : Déjà 4 ans depuis que tu nous as quittés, cher père et grand-père, pour un monde meilleur, laissant derrière toi un grand vide, toujours présent dans nos pensées. Nous n'oublierons jamais ta gentillesse et ta générosité envers tout le monde. Sa femme, ses enfants, ses petits-pendant demandent à ceux et celles qui t'ont connu d'avoir une pieuse pensée à ta mémoire.

إنا الله وإنا إليه راجعون

## DÉCÈS

Les membres de la famille, parents et alliés ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur très cher, Fouad, décédé le vendredi 24 janvier à Paris. L'arrivée de la dépouille aura lieu le mardi 28 janvier et l'enterrement se fera le même jour après Salat « El Asr » au cimetière de Sidi Fredj. Qu'Allah l'accueille dans Son Vaste Paradis.

إنا الله وإنا إليه راجعون

## CONDOLÉANCES

Le Président-directeur général, les membres du Conseil d'Administration et le Collectif de la SPA 'ORAN-PRESSE' « Le Quotidien d'Oran » présentent leurs sincères condoléances à la famille BESSAIH proches et alliés à la suite du décès de Fouad BESSAIH fils de Boualem BESSAIH et les assurent de leur profonde compassion.

Puisse Dieu Le Tout-Puissant accueillir le défunt en Son Vaste Paradis.

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE RELIZANE  
DAIRA DE RELIZANE  
COMMUNE DE RELIZANE  
NIE:090448015139517

### Avis D'appel D'offre Ouvert avec exigence Des capacités minimales Après L'annulation de procédure N° 04/2025

Conformément les Articles 39 ,40.42 et 44 articles du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Et les articles 36,37,38 et 39 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

LE Président de l'assemblée populaire communale de la ville de RELIZANE, lance un appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales pour réaliser les travaux suivants :

#### -\*- Réalisation d'un Stade à proximité Cité 800 logement Bourmadia – commune Relizane

Les opérateurs économiques qualifiés souhaitant participer doivent remplir les conditions minimales de qualification :

- Capacités professionnelles : un certificat de qualification et de classification professionnelle dans le domaine bâtième activité principale catégories (03) et plus en cours de validité.

- Capacités techniques : réalisés un (01) projet de même nature des travaux au cours des trois dernières années 2021-2022-2023 délivrée par un service contractant

- Capacités financières : une moyenne du chiffre d'affaire des trois années (2021-2022-2023) supérieur ou égale à 5 000 000.00 DA visées par les services des impôts territorialement

Télécharger les cahiers des charges à partir du lien électronique indiqué sur l'annonce de l'appel d'offres sur la page officielle de la commune de Relizane

• 2

**18.50 N'oubliez pas les paroles**



- 10.00 La maison des Maternelles à votre service
- 10.35 Consomag
- 10.40 Météo Outre-mer
- 10.45 Chacun son tour
- 11.55 Tout le monde veut prendre sa place
- 12.55 Journal Météo climat
- 13.00 Journal 13h00
- 13.40 Journal Météo climat
- 13.45 La p'tite librairie
- 18.30 Tout le monde a son mot à dire

Présenté par Nagui

Accompagnés par un orchestre, les candidats chantent en karaoké. Mais les paroles affichées ne sont pas complètes. A eux de combler les vides. Pour cela, ils doivent se souvenir des mots exacts de la chanson.

20.00 Journal 20h00

20.50 Journal Météo climat

21.00 Mot de passe : le duel

**21.05 Les bois maudits**



Téléfilm policier - France - 2021

Avec Blandine Bellavoir, François Praud, Stéphan Wojtowicz, Camille Moutawakil En forêt, un bûcheron tombe sur un cadavre pendu dans les airs, comme s'il s'agissait d'une marionnette. Justine Verard et Mehdi Djaoud enquêtent. Pour Justine, cette affaire est l'occasion de reprendre du service après une mise à pied injustifiée. Entre les deux gendarmes, les relations sont tendues, car Justine estime Mehdi responsable de la mort de son mari, cinq ans auparavant.

**21.00 Culturebox, le show**



Dédicée à la culture, au spectacle vivant et aux artistes, cette émission présentée par Daphné Bürki et Raphaël Yem accueille chaque lundi des artistes aux différentes influences et univers musicaux qui viennent être mis en lumière en direct face à leurs hôtes. Théâtre, danse, chant, arts du cirque toutes les disciplines sont mises à l'honneur en direct dans des live exceptionnels.

**arte**

**C 8**

- 11.01 Idéfix et les Irréductibles
- 11.48 Les as de la jungle à la rescousse
- 13.48 ASKIP
- 14.07 Anatole Latuile
- 15.21 Trop cool, Scooby-Doo !
- 15.54 Molusco
- 17.34 Okoo-koo
- 17.50 Oscar & Malika toujours en retard
- 18.58 Potobot
- 20.05 C'est toujours pas sorcier
- 20.40 T'es au top
- 20.50 Okoo-koo

**11.50 Voyages en terres du Nord**

**09.20 Chez Jordan De Luxe**

**13.00 Survivant de la Shoah et star de Tik Tok**

**12.36 William à midi : première partie**

**13.35 Porc royal**

**13.25 Voyage en Méditerranée**

**15.50 Les pumas, furtifs félin**

**14.05 Inspecteur Barnaby**

**17.54 Pascale, Eric, Yann et les autres**

**18.49 La tribu de Baba**

**19.52 Touche pas à mon poste**

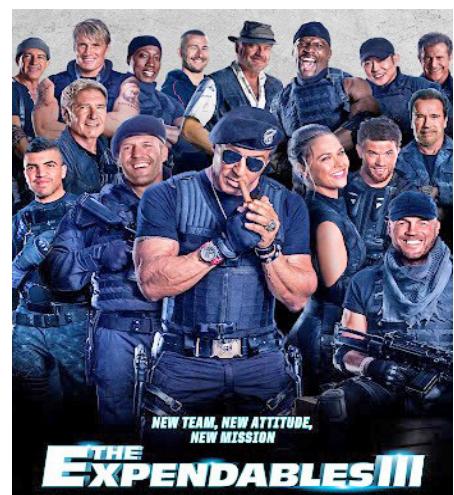
**21.20 Commissaire Magellan**



**20.05 28 minutes**

**20.55 L'odyssée du sous-marin Nerka**

**22.30 L'instruction**



**TMC 21.25**

**EXPENDABLES 3**

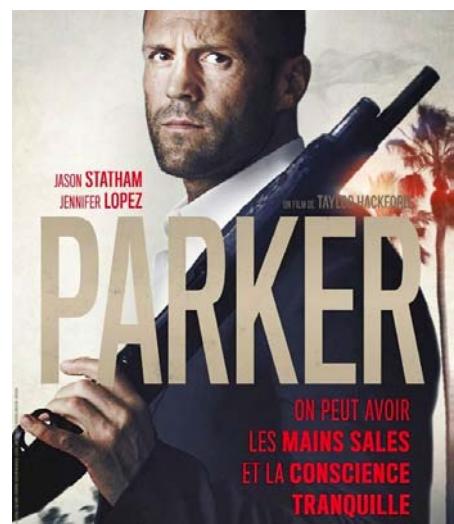
Film d'action - Etats-Unis - France - 2014

Avec Sylvester Stallone, Jason Statham, Antonio Banderas, Arnold Schwarzenegger

Toujours lourdement armés et équipés, Barney Ross et son équipe d'Expendables organisent l'évasion d'un de leurs membres, Doc, emprisonné depuis huit ans. L'équipe enfin réunie se rend en Somalie pour une intervention musclée. C'est là qu'ils découvrent que Conrad Stonewanks, fondateur renégat du groupe est toujours vivant et impliqué dans un trafic d'armes. Une fusillade s'ensuit entre les Expendables et les hommes de Stonewanks.

**W9 21.10**

**PARKER**



Thriller - Etats-Unis - 2013

Avec Jason Statham, Jennifer Lopez, Michael Chiklis, Bobby Cannavale

Parker est un braqueur professionnel ayant un code de conduite : ne jamais voler une personne dans le besoin, ne jamais blesser un innocent. Lors d'un hold-up, il se fait doubler par ses associés qui lui dérobent sa part de butin et le laissent pour mort. Déterminé à récupérer son dû, Parker retrouve leur trace à Palm Springs alors qu'ils préparent un braquage particulièrement audacieux.

**RTL 9 20.55**

**YOU SHOULD HAVE LEFT**



Film fantastique - Etats-Unis - 2020

Avec Kevin Bacon, Amanda Seyfried, Avery Tiuu Essex, Colin Blumenuau

Un scénariste décide de se retirer dans une maison isolée du Pays de Galles avec sa femme et sa fille pour écrire la suite de son plus grand succès. Cependant, des événements étranges perturbent la tranquillité de la famille. Il semblerait que la maison soit hantée par un passé sinistre.

# TÉLÉVISION

**TF1**

**21.10 Tout le bleu du ciel**



Série dramatique - France - 2025  
Episode 1/2

Avec Camille Lou, Hugo Becker, Marie Denarnaud, Jeannine Vissac  
Emile, 26 ans, est atteint d'Alzheimer précoce. Il refuse de finir ses jours à l'hôpital. Il décide de passer une annonce pour ne pas vivre ses derniers moments seul mais plutôt bien accompagné si possible. Il part en road-trip à travers les Pyrénées avec Joanne, une femme énigmatique répondant à son annonce.

**M6**

**21.10 L'amour est dans le pré**



Saison 20 - Les portraits

Présenté par Karine Le Marchand  
Les agriculteurs de cette nouvelle saison continuent de se dévoiler à Karine Le Marchand. L'animatrice, qui a parcouru la France, a rencontré les quinze candidats de l'année. Des femmes et des hommes âgés de 26 à 67 ans. Après la diffusion de cette émission, ces derniers pourront leur écrire. Les agriculteurs choisiront ensuite les prétendant.e.s qu'ils souhaitent rencontrer lors des speed datings.

**CANAL+**

**21.09 Conflict**



Série d'action - Finlande - 2024  
Saison 1 - Episode 1/6 : L'invasion  
Avec Peter Franzén, Nadia Forde, Sara Soulié, Pirkka-Pekka Petelius  
En Finlande, à la veille d'une fête, le commandant Rami Ohrankämnen dirige l'entraînement d'un groupe de soldats réservistes de l'armée finlandaise dans la péninsule d'Hanko. Son groupe subit l'attaque de soldats d'une puissance étrangère. Les communications aux alentours sont brouillées.

**PLANÈTE +**

**TFX**

**W9**

**09.20 Il était une fois Walt Disney**

**10.46 Fautes entrer l'accusé**

**12.03 Ramsès le Grand**

**13.40 48 heures vers la victoire**

**14.27 39/45 : l'histoire des bases sous-marines**

**15.38 Moulinex, du presse-purée à la conquête du monde**

**16.31 En camping-car, une histoire de nos vacances**

**17.32 Jules**

**19.24 American Pickers, la brocante made in USA**

**20.55 Vikings : La saga des Bluetooth**

**09.55 Gossip Girl**

**12.15 Les frères Scott**

**16.25 Quatre mariages pour une lune de miel**

**20.05 Plus belle la vie, encore plus belle**

**21.05 Appels d'urgence**

**TF1**

**W9**

**09.00 W9 Hits Gold**

**11.30 W9 Hits**

**12.45 Météo**

**12.50 NCIS**

**W9**

**09.30 Lucifer**

**14.05 The Big Bang Theory**

**16.10 Young Sheldon**

**18.00 Une saison au zoo**

**21.10 Fan des années 70**

**16.40 Un dîner presque parfait**

**19.50 Les apprentis aventuriers**

**21.10 Parker**

**16.40 Un dîner presque parfait**

**19.50 Les apprentis aventuriers**

**21.10 Parker**



**Soudan :  
70 morts dans  
une attaque de  
drone contre  
un hôpital**



L'attaque samedi contre le principal hôpital d'El-Fasher, une ville assiégée dans l'ouest du Soudan, a fait 70 morts et 19 blessés, a annoncé dimanche le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Une source médicale avait auparavant fait état de 67 morts auprès de l'AFP. L'accès aux soins de santé à El-Fasher «est déjà sévèrement limité», la plupart des installations étant fermées en raison d'intenses combats. L'hôpital saoudien, qui est «le seul hôpital fonctionnel d'El-Fasher, fournit des services tels que la gynécologie-obstétrique, la médecine interne, la chirurgie et la pédiatrie, ainsi qu'un centre de nutrition», a déclaré M. Tedros.

Par ailleurs, le ministère saoudien des Affaires étrangères a condamné dans un communiqué l'attaque de l'hôpital comme une «violation du droit international humanitaire», appelant à la «protection des travailleurs médicaux et humanitaires».

# Le Quotidien D'ORAN

Edition Nationale d'Information

## Libye: la Mission de l'ONU réclame l'arrestation du chef de la police



La Mission de l'ONU en Libye (Manul) a réclamé samedi l'arrestation du chef de la police judiciaire libyenne, expulsé cette semaine d'Italie vers son pays, malgré un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Dans un communiqué, la Manul a dit être «alarmée par

la gravité des crimes énumérés dans le mandat d'arrêt de la CPI contre Osama Almasri Najim, qui comprennent notamment des meurtres, des actes de torture, des viols et des violences sexuelles».

A son arrivée à Tripoli, celui qui est aussi l'un des principaux dirigeants du puissant groupe armé Radaa selon des experts, a été accueilli

comme un héros par une foule en liesse, selon des images vidéo circulant sur les réseaux sociaux. Mercredi, la CPI a annoncé avoir délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de M. Najim, après sa libération par l'Italie «sans avis préalable ni consultation de la Cour», alors qu'il avait été interpellé le 19 janvier à Turin (nord).

## Manifestations contre l'extrême droite dans toute l'Allemagne



Des manifestations contre le parti d'extrême droite AfD ont rassemblé samedi des dizaines de milliers de personnes en Allemagne pour appeler à «faire barrage» à cette formation accusée de menacer la démocratie, à un mois des élections législatives.

Les rassemblements les plus importants ont eu lieu à Cologne (ouest) et Berlin, avec respectivement quelque 40.000 et 35.000 manifestants, selon la police. Les organisateurs ont estimé à 100.000 le nombre de personnes dans la capitale allemande.

Devant l'emblématique porte de Brandebourg, ils ont formé la nuit venue «une mer de lumière pour la démocratie», avec leurs téléphones portables, brandissant des lettres formant le mot «Résistance». Plusieurs organisations appelaient à ces rassemblements dans une soixantaine de villes, à quatre semaines des élections du 23 février pour renouveler le parlement allemand.

L'AfD pointe en deuxième position des intentions de vote dans les sondages avec 20%, derrière les conservateurs de la CDU/CSU avec environ 30%.

## EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

### UN PEUPLE ASSIMILÉ À DU BÉTAIL

déluré pour tabler sur l'expédition d'un peuple entier dans les lointaines Nouvelle-Zélande ou en Australie.

Du délice trumpiste transpire déjà une stratégie impériale quand il expédie de force des migrants dans des pays desquels ils ont fui et quand il met à l'ordre du jour le délit de faciès.

L'esprit du parage des réserves indiennes tient encore avec le retour du clone du fameux ségrégationniste général Lee auquel adhèrent et ne cessent de nourrir les forces sionistes.

Les autorités égyptiennes et

jordanienes font la moue. Mais il est douteux qu'elles puissent s'opposer à une partition planifiée d'avance. Les importantes étrennes dont elles bénéficient chaque année sont capables d'ouvrir des couloirs en mer et d'annihiler les résistances les plus fortes. Qu'à cela ne tienne donc puisque Trump s'engage en mécène et en divin architecte pour parfaire le déroulé d'un génocide perpétré contre le peuple palestinien.

Le Hamas et le Hezbollah ont annoncé la couleur. Ils ne sont pas prêts à courber l'échine pour le prolongement de la déshumanisation qu'Américains et Israéliens leur ont préparée d'avance. La paix conçue par Trump n'est ni pour aujourd'hui ni pour demain.

**Nigeria : un nouvel accident impliquant un camion-citerne et 17 véhicules fait 18 morts**

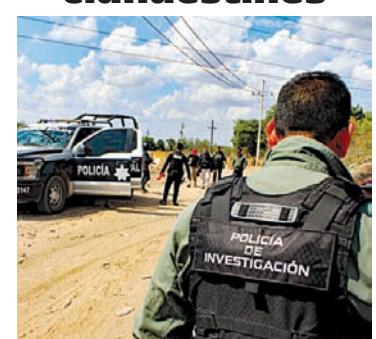


Un accident impliquant un camion-citerne à Enugu, dans le sud-est du Nigeria, a fait 18 morts samedi, une semaine après un accident similaire qui a coûté la vie à au moins 98 personnes, ont annoncé dimanche les autorités.

«Au total, 31 personnes ont été impliquées dans l'accident. 10 ont été secourues avec des blessures plus ou moins graves, tandis que 3 ont été sauvées. Malheureusement, les 18 autres victimes ont été brûlées au point d'être méconnaissables», a détaillé l'Agence pour la sécurité routière nigériane (FRSC) dans un communiqué. «Les freins du camion-citerne, qui était chargé de carburant, ont lâché et le conducteur a perdu le contrôle avant de s'écraser sur 17 véhicules, provoquant un incendie qui a brûlé 11 véhicules», a précisé la FRSC.

Les accidents de camion-citernes sont fréquents au Nigeria, le pays le plus peuplé d'Afrique. Le ministre de l'Information, Mohammed Idris, a déclaré la semaine dernière que «plus de 265 personnes ont perdu la vie dans des accidents de ce type» durant les cinq derniers mois.

**Mexique :  
56 cadavres  
découverts  
dans des fosses  
clandestines**



Cinquante-six cadavres ont été retrouvés dans des fosses communes dans le nord du Mexique, près de la frontière avec les Etats-Unis, a indiqué samedi le parquet en charge de l'enquête.

Les cadavres ont été exhumés dans l'Etat du Chihuahua entre mardi et vendredi, avec l'appui de l'armée, d'après le communiqué du parquet régional sans aucune précision sur la possible identité des victimes. Des groupes criminels s'adonnent au trafic de drogues, d'armes et de migrants dans cette partie du Mexique.

Au fil des jours les enquêteurs ont retrouvé des corps, des squelettes complets et des ossements épars, des douilles de balles et des vêtements. Les corps ont été exhumés dans un lieu connu sous le nom de «El Willy», contrôlé par le groupe criminel La Linea, «une des branches armées» du cartel de Ciudad Juárez à la frontière, selon le journal La Jornada.